

# RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021 - 2022



# sommaire



**INTRODUCTION** .....4

**UN PACTE POUR LE CLIMAT AMBITIEUX POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE NOTRE TERRITOIRE**.....5

**AXE 1** RÉALISATIONS 2021-2022 POUR L'AXE 1 :  
**MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS ET LES CITOYENS AUTOUR DU PLAN CLIMAT** .....8

ORIENTATION 1 : Un plan d'action citoyen : les ateliers permanents du climat. .... 10

ORIENTATION 2 : Les collectivités, moteurs de la transition énergétique..... 12

ORIENTATION 3 : Favoriser l'engagement des acteurs économiques..... 16

**AXE 2** RÉALISATIONS 2021-2022 POUR L'AXE 2 :  
**MAÎTRISER NOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE** .....18

ORIENTATION 4 : Contribuer à la transition par l'aménagement du territoire.....20

ORIENTATION 5 : Planifier une mobilité durable .....22

ORIENTATION 6 : Accélérer la transition vers des logements sobres en énergie .....26

ORIENTATION 7 : Atténuer les impacts du secteur économique.....28

**AXE 3** RÉALISATIONS 2021-2022 POUR L'AXE 3 :  
**VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE** ..... 30

ORIENTATION 8 : Mettre à profit la richesse sylvicole du territoire..... 32

ORIENTATION 9 : Développer les circuits-courts locaux et l'économie circulaire..... 33

ORIENTATION 10 : Renforcer la production locale d'énergies renouvelables.....34

RÉALISATIONS 2021-2022 POUR L'AXE 4 :  
**AXE 4** **METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE** ..... 36

ORIENTATION 11 : Préserver durablement la santé en adaptant l'habitat, l'environnement urbain et les activités humaines au changement climatique.....38

ORIENTATION 12 : Maîtriser et partager équitablement la ressource en eau.....39

ORIENTATION 13 : Assurer la sécurité des biens et des personnes face aux risques naturels renforcés... 41

ORIENTATION 14 : Protéger les écosystèmes fragilisés par les pressions humaines et le changement climatique pour favoriser la séquestration carbone.....42

**RETOUR SUR LA QUALITÉ DE L'AIR SUR LE TERRITOIRE EN 2021-2022**..... 44

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'AVANCEMENT DES ACTIONS** ..... 48

# INTRODUCTION

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » instaure la création d'un rapport sur la situation en matière de développement durable par les collectivités territoriales.

C'est pour répondre à ces impératifs de transparence que le Grand Annecy élabore ce rapport présentant l'avancement des actions et les principales réalisations en faveur de la transition écologique en 2021 et 2022.

L'année 2021 a été riche en avancées dans ce domaine, avec un temps fort : l'approbation du Plan Climat Air Energie (PCAET) par le Conseil communautaire du 24 juin.

Face aux impacts des dérèglements climatiques déjà sensibles sur le territoire, le diagnostic territorial a permis d'identifier les enjeux prioritaires :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques des deux secteurs les plus impactants, c'est-à-dire les mobilités et les bâtiments résidentiels et tertiaires ;
- développer la production locale d'énergie renouvelable et de récupération ;
- préserver et développer les puits de carbone du territoire ;
- accompagner les habitants pour qu'ils s'adaptent aux impacts actuels et futurs du dérèglement climatique et adoptent des comportements écoresponsables.

À partir de 2022, le Grand Annecy s'est doté de moyens renforcés pour piloter la transition environnementale. Le PCAET a été renommé « un PACTE pour le climat », afin de revêtir une dimension partenariale et accessible.

Les actions du PACTE pour le climat sont nombreuses à avoir été lancées ou notablement avancées. Parmi les réalisations les plus significatives : le lancement de la « consult'action », le lancement du plan alimentaire territorial, l'intégration du volet bioclimatique dans le plan local d'urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration, la poursuite de la massification de la rénovation des logements, la gratuité estivale du réseau de transport en commun.

Axe par axe et pour chaque action du PACTE, les réalisations effectuées par le Grand Annecy au cours des années 2021 et 2022 sont ici résumées.

# Un PACTE pour le climat ambitieux pour accélérer la transition écologique de notre territoire

Le Plan climat air énergie territorial, ou PACTE pour le climat, a été approuvé le 24 juin 2021 par le Conseil communautaire (DEL-2021-162). Sa stratégie, co-construite avec les citoyens, fixe l'objectif ambitieux de s'inscrire dans la neutralité carbone à horizon 2050, et de limiter la contribution du territoire à l'augmentation de la température terrestre à 1,5°C.

Ainsi, l'ambition du PACTE pour le climat porte la vision du projet de territoire :

« 2050 : le Grand Annecy, territoire exemplaire en matière de développement durable et d'innovation en France ».

Pour y parvenir, le Grand Annecy entend déployer des politiques publiques locales mettant le territoire sur la voie d'une réduction de 47 % de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030,

cohérentes avec l'objectif de l'Accord de Paris pour le climat, traduites pour la France dans la Stratégie Nationale Bas Carbone.

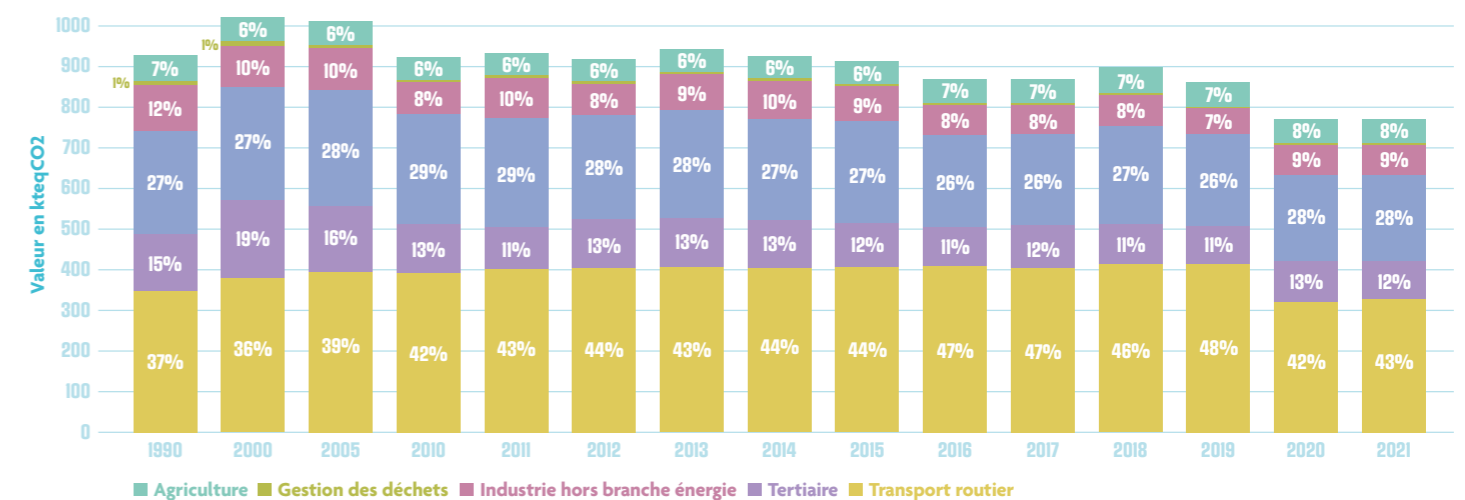
Nous allons devoir décupler nos efforts d'ici à 2030 : la baisse moyenne enregistrée entre 2015 et 2021 est estimée à -18Kt CO2 par an, portant l'objectif pour la période 2021-2030 à -32Kt CO2 par an.

C'est pourquoi, le PACTE pour le climat doit mobiliser tous les acteurs du territoire et l'ensemble des politiques publiques du Grand Annecy.

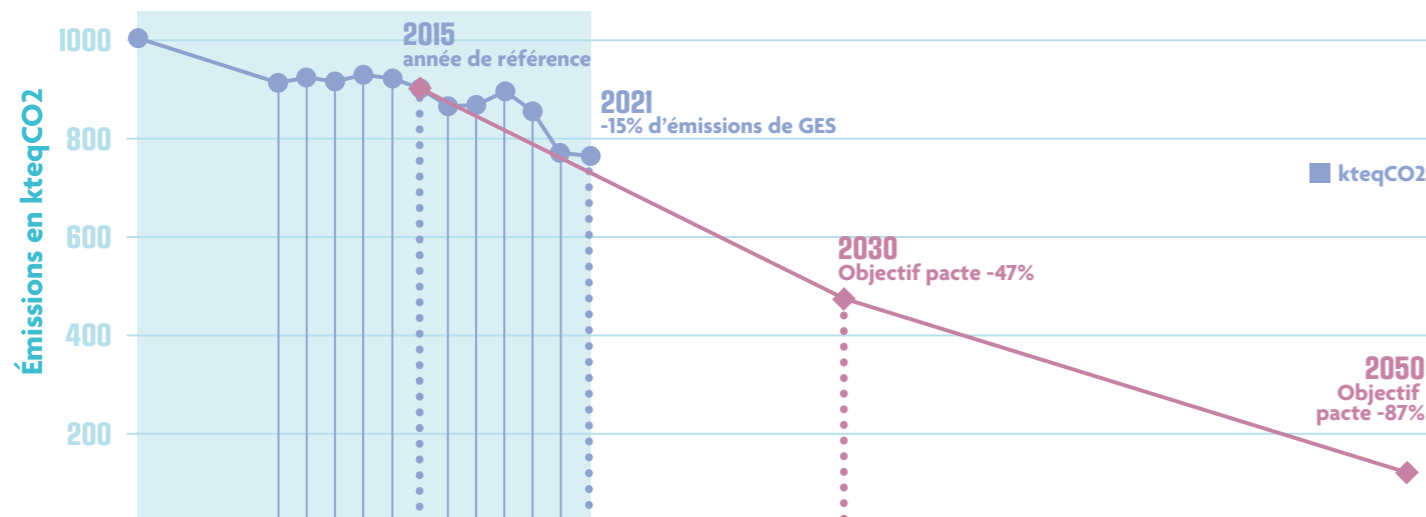
### Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre :

La réduction des émissions de GES visée en 2050 est de - 87 % par rapport à 2015 avec un palier : avoir divisé par deux ces émissions d'ici 2030.

## ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉS



## ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS BRUTES DE GAZ À EFFET DE SERRE SUR LE TERRITOIRE



### LES EFFORTS À RÉALISER DANS CHAQUE SECTEUR SONT DÉCRITS PAR LE SCHÉMA CI-CONTRE

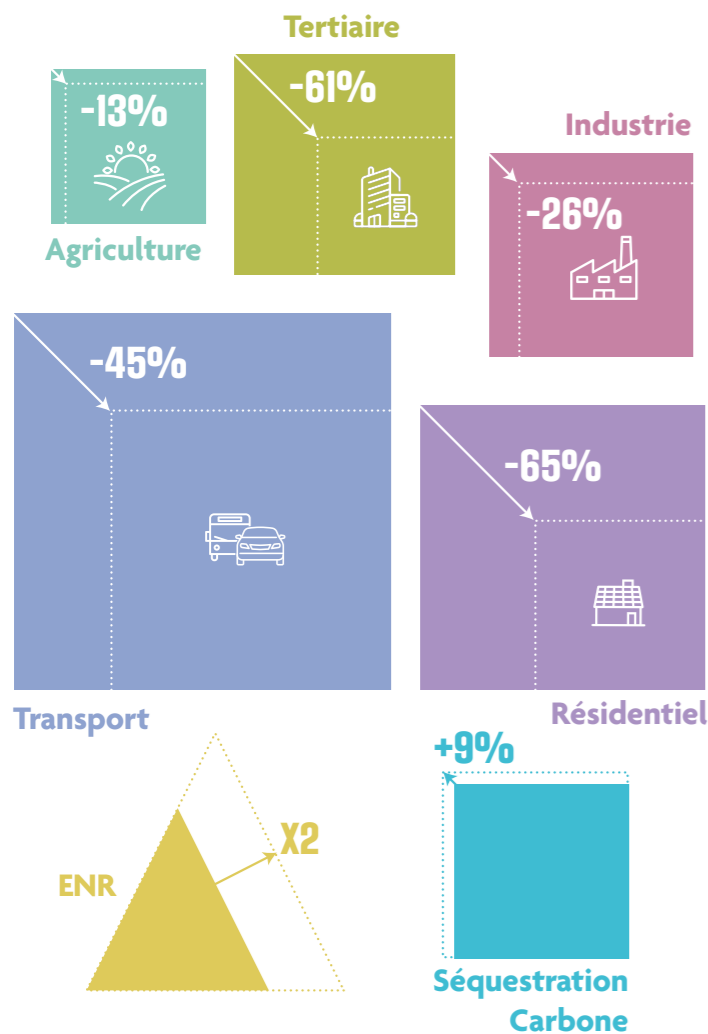
Concrètement, il s'agit de :

**Développer les puits de carbone pour séquestrer du carbone**  
Les émissions résiduelles de gaz à effet de serre devront être séquestrées dans des puits de carbone, c'est-à-dire dans des espaces naturels et forestiers du territoire à préserver et à développer.

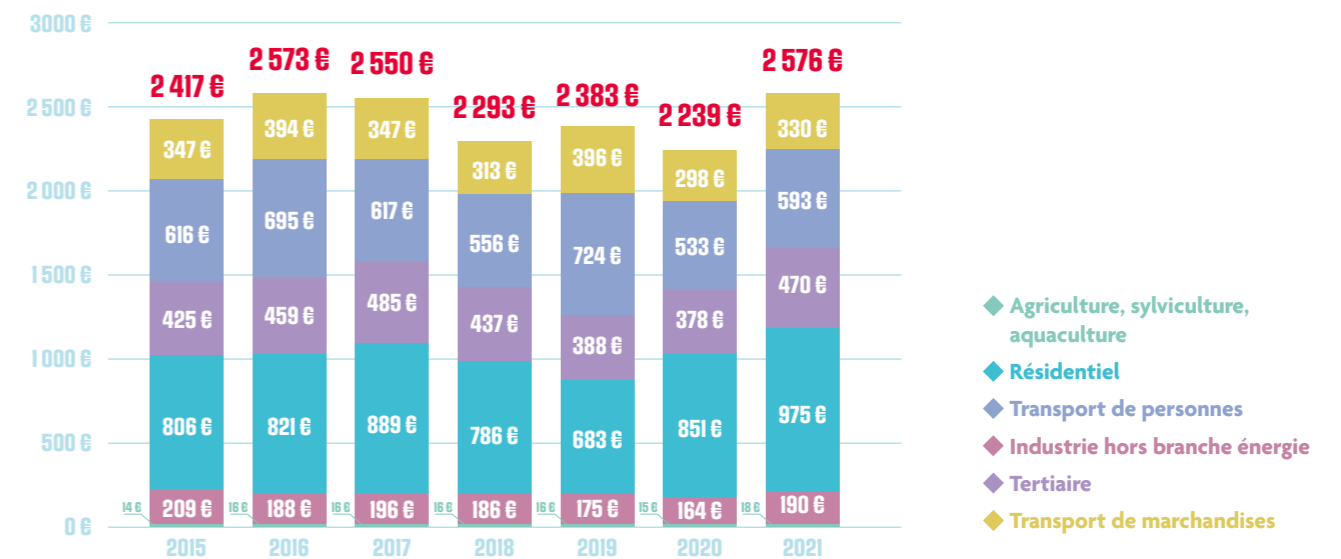
Cette ambition s'appuie sur une politique volontariste de plantation d'arbres, de désimperméabilisation des sols, d'utilisation de bois dans la construction et surtout par la préservation des fonciers forestiers, agricoles et naturels. Le rôle du Plan local d'urbanisme intercommunal sera clé en la matière. L'objectif ambitieux est d'augmenter de +9 % la séquestration de GES en 2030, et +20% en 2050 par rapport à 2015.

**Favoriser la sobriété et efficacité pour réduire les consommations d'énergie**

Ces objectifs ne pourront être atteints qu'en activant le levier de la sobriété et de l'efficacité énergétique du territoire qui devra se traduire par une diminution de la consommation énergétique de 37 % en 2030 et de 59 % en 2050 par rapport à 2015 : un défi individuel et collectif, notamment pour les mobilités et le chauffage, mais aussi pour la consommation et l'alimentation, qui représentent environ un quart de l'empreinte carbone des Français (scope 3).



## FACTURE ÉNERGÉTIQUE ANNUELLE DU TERRITOIRE RAPPORTÉE AU NOMBRE D'HABITANTS EN €/HAB (ESTIMATION TERRISTORY)



### Développer les énergies renouvelables

Les énergies renouvelables seront mobilisées pour concourir à l'objectif. Il faudra doubler leur capacité de production entre 2015 et 2030 pour atteindre 688 GWh/an et tripler d'ici 2050.

Pour atteindre la neutralité carbone, il s'agit à l'horizon 2030 de porter :

- la production solaire photovoltaïque à 135 GWh/an en 2030 et 271 GWh/an en 2050;
- la production de solaire thermique à 44 GWh/an en 2030 et 119 GWh/an en 2050;
- la production de biogaz à 32 GWh/an en 2030 et 38 GWh/an en 2050;
- la production géothermique à 92 GWh/an en 2030 et 203 GWh/an en 2050;
- la production d'énergie hydroélectrique à 71 GWh/an 2030 et 2050;
- la production de bois énergie à 314 GWh/an en 2030 et 361 GWh/an en 2050.

### Améliorer la qualité de l'air

Les émissions sont calculées par rapport à 2005 qui est l'année de référence des objectifs européens. D'ici 2030 et d'ici 2050, les diminutions en polluants atmosphériques devront être les suivantes :

- les oxydes d'azote : diminution de 67 % en 2030 et 96 % en 2050;
- les PM 10 : diminution de 55 % en 2030 et 75 % en 2050;
- les PM 2,5 : diminution de 58 % en 2030 et 77 % en 2050;
- les composés organiques volatils non méthaniques COVNM : diminution de 52 % en 2030 et 69 % en 2050;
- le dioxyde de soufre : diminution de 86 % en 2030 et 90 % en 2050;
- l'ammoniac (NH<sub>3</sub>) : diminution de 20 % en 2030 et 37 % en 2050.

Les évolutions technologiques et la diminution des consommations d'énergie sont les deux principaux vecteurs pour l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire. La projection réalisée dans le cadre du PACTE montre que les diminutions en

polluants atmosphériques tendent vers les objectifs fixés au niveau européen et sont conformes au Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA).

### Renforcer la résilience du territoire et s'adapter aux impacts des dérèglements climatiques

Avec +1,7°C enregistrés en moyenne sur le territoire, une aggravation des sécheresses, un climat plus imprévisible et le dérèglement des précipitations : le changement climatique impacte déjà nos conditions de vie et les activités humaines sur le territoire.

Pour y faire face et protéger ses habitants, le Grand Anancy s'engage pour :

- un aménagement et un urbanisme adaptés au climat de 2050,
- la végétalisation et l'accès facilité à des espaces de fraîcheur pour tous, la désimperméabilisation des sols,
- la gestion raisonnée et le partage équitable de la ressource en eau, l'accompagnement des acteurs agricoles,
- l'amélioration de la connaissance et la maîtrise des risques naturels.

Le Grand Anancy a renforcé ses moyens humains pour la mise en œuvre du PACTE pour le Climat : au total, ce sont 70 agents qui contribuent à la mise en œuvre du PACTE, dont 40 qui pilotent les 70 actions. Une animation interne est assurée auprès des services à travers l'organisation de petits déjeuners du climat adressés à tous les agents du Grand Anancy, et ce tous les deux mois.

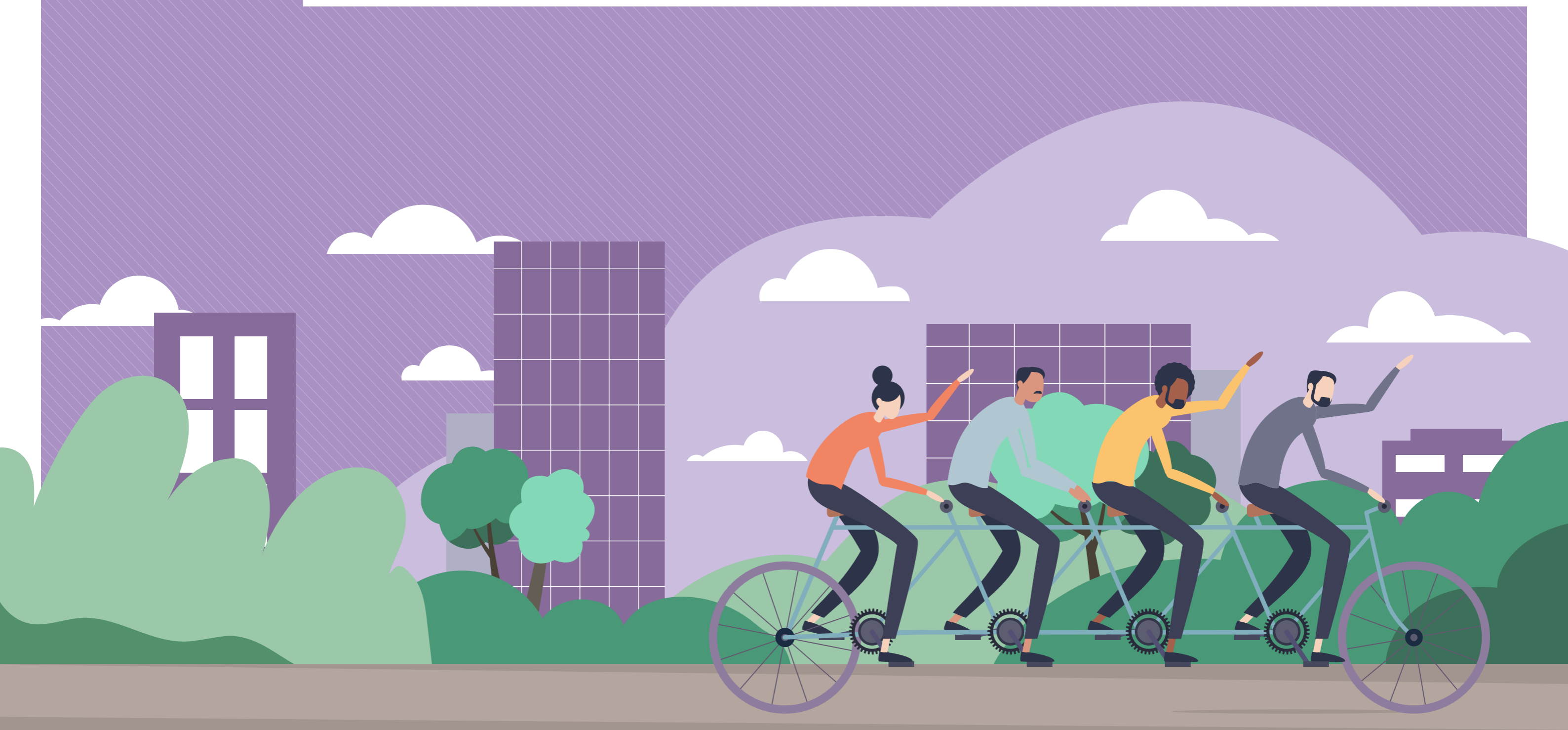
Enfin, le Grand Anancy a bâti une gouvernance robuste pour le PACTE pour le Climat, qui implique tous les niveaux de la collectivité. Le pilotage politique du PACTE est assuré par le Bureau communautaire, afin que les priorités climat air énergie soient déclinées à l'ensemble des compétences de la collectivité et des politiques publiques.



**AXE 1**

RÉALISATIONS 2021-2022 POUR L'AXE 1:

# **MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS ET LES CITOYENS AUTOUR DU PACTE POUR LE CLIMAT**



# Un plan d'action citoyen : les ateliers permanents du climat

Les habitants du Grand Annecy sont impliqués en continu et s'approprient la transition écologique.



## ENGAGER UN GRAND DÉBAT PARTICIPATIF ET SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES INITIATIVES DU TERRITOIRE

Une délibération cadre définissant les conditions et modalités de participation des habitants aux politiques publiques du Grand Annecy a été votée le 27 mai 2021.

Issue des réflexions d'un groupe de travail composé d'élus communautaires et municipaux, de techniciens des communes et de l'agglomération, cette délibération comprend 8 principes, un schéma des différentes manières de s'impliquer sur le territoire pour les habitants, et un guide des questions clés à se poser avant d'engager une démarche de participation citoyenne.

De plus, le «Livre Numérique» Im@book, «donnant à voir» l'avancement des 90 objectifs du projet de territoire 2020, étroitement lié au PACTE pour le climat, a été mis en ligne en mai 2021 à l'attention du grand public ([omnibook.com/grand-annecy](https://omnibook.com/grand-annecy)).



## CRÉER LA MAISON DE LA TRANSITION

Plutôt que la création d'un lieu physique dédié à la transition, le Grand Annecy a choisi d'aller vers les habitants et usagers du territoire, au plus près des publics, en variant les lieux, les moments et les propositions, pour les sensibiliser.

Ainsi le Grand Annecy a été présent sur de nombreuses manifestations, pour sensibiliser les publics et les informer des dispositifs à leur disposition (J'écorénove, Fonds Air Bois, mobilités, alimentation): au sein d'un lycée, sur les marchés, lors des foires et fêtes locales, dans un centre hospitalier.

En 2022, le Grand Annecy a proposé aux habitants de l'agglomération de participer à 2 défis «Déclics».

Le défi «alimentation & déchets» a permis d'accompagner 108 foyers d'avril à juin 2022 pour leur permettre de réduire leurs



déchets avec au final une baisse globale de 25% et d'adopter une alimentation saine, locale et de saison. Le second, un défi «énergie et eau» accompagne 120 foyers pour 4 mois à compter de novembre 2022, avec un objectif: réduire de 15% les consommations domestiques d'énergie et d'eau.

Ces défis sont organisés en partenariat avec le CLER (réseau pour la transition énergétique) via la plateforme Déclics, et animés par l'association ASDER. Des événements (visites, ateliers, conférences) ont été organisés afin de faire monter en compétence les participants et dynamiser la démarche.

De plus, le Grand Annecy a mis en place fin 2022 un dispositif inédit: une grande «consult'action» sur le climat et les changements de comportements, conçue par et pour les habitants.

Un questionnaire a été conçu avec une centaine d'habitants, en vue de comprendre où en sont les Grand Annéciens par rapport au dérèglement climatique et aux changements de comportements. Pendant 6 semaines, les Consult'acteurs volontaires (citoyens, élus, agents) sont allés au contact de leurs voisins, collègues et amis pour les interroger. Les plus jeunes ont été largement impliqués (collèges, lycées).

Ces défis sont organisés en partenariat avec le CLER (réseau pour la transition énergétique).

Au total, 4169 questionnaires ont été recueillis, un chiffre inédit à l'échelle de l'agglomération, et ont suscité des milliers d'heures d'échange et de discussion autour de la transition écologique et des changements de comportements. Les résultats exhaustifs de la Consult'action sont disponibles sur le site du Grand Annecy: <https://www.calameo.com/read/004320063e4ba841dfe8b>



## FAVORISER L'ÉMERGENCE DE « CENTRALES CITOYENNES » DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

En 2021, le Grand Annecy a poursuivi son soutien à la coopérative **Solaire du lac**, débuté en 2019 avec une subvention d'amorçage pour lancer l'activité de la coopérative. Les échanges se sont poursuivis en vue de définir le cadre et les modalités d'une convention de partenariat et de financement.



## METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE SCIENCES PARTICIPATIVES SUR LE TERRITOIRE

Au cours de l'année 2021, le Grand Annecy a précisé le contenu de cette action qui passera notamment par la mise en place d'un **observatoire intercommunal de la biodiversité**, une démarche centrée sur les utilisateurs qui seront associés au design de l'outil. L'objectif: centraliser l'information, améliorer l'état de la connaissance, sensibiliser les publics et les élus, et in fine aider à la décision.



## APPRENDRE À NOS ENFANTS À VIVRE ET RESPECTER LA MONTAGNE ET LE PAYSAGE

En 2021, le Grand Annecy est intervenu dans les écoles sur différents sujets (mobilité, environnement, déchets). Le Grand Annecy a également développé un dispositif apprenant avec les habitants autour de la ressource en eau: **le Lab'eau**. Le Grand Annecy bénéficie d'une subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de l'appel à projet «Eau et participation citoyenne».

En 2021, le jardin alpin du Semnoz a été ouvert au public tous les jours du 16/06 au 01/09. Durant cette période, durant 6 mercredis après-midi, un employé de la FNE a assuré une permanence au Jardin Alpin, afin d'accueillir le public et d'animer 2 ateliers différents: la flore typique de montagne et les plantes sauvages comestibles.



## ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES DES MANIFESTATIONS SUR LE TERRITOIRE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Dès 2020, un travail a été engagé avec CITIA, organisateur du festival international du film d'animation, pour accompagner le festival vers une **labellisation environnementale**. Parallèlement, le Grand Annecy soutient à travers sa pépinière Quai 225 deux entrepreneurs qui travaillent sur les événements régénératifs.

Le Grand Annecy a également engagé le dialogue avec les structures porteuses des grands événements qui animent le territoire.





# Les collectivités, moteurs de la transition énergétique.

Les communes et les partenaires institutionnels du Grand Anancy déclinent le PACTE à leur échelle.

PACTE - ACTION 7

## IMPLIQUER LES COMMUNES DANS LA RÉALISATION DU PACTE

Pour accompagner les communes dans la transition énergétique, le Grand Anancy a adhéré au Syane, le 16 décembre 2021 et établi une convention de partenariat. Le Syane propose un dispositif d'accompagnement des communes pour diminuer leurs consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables. Cela se traduit notamment par la mise à disposition d'un conseiller énergie pour chaque commune qui adhère au service du Syane. L'objectif de ce partenariat est que d'ici 2023, 33 communes du Grand Anancy utilisent le service de conseil en énergie du Syane.

En 2020, trois communes avaient un conseil en énergie. En 2021, ce sont 20 communes qui en sont dotées.



Fin 2021, le Grand Anancy a lancé l'organisation de **Fresques du climat** dans les mairies des communes de l'agglomération. 17 conseils municipaux ont ainsi été formés aux causes et enjeux du dérèglement climatique entre décembre 2021 et juin 2022.

Le Grand Anancy décline également auprès des communes le dispositif «1 habitant 1 arbre : 1351 arbres plantés fin 2022» (action 54 du PACTE).

De plus, pour accompagner les communes et les entreprises, le Grand Anancy a mis en place le dispositif **Contrat Chaleur Renouvelable** avec l'Ademe. Ce dispositif permet d'apporter une aide aux études et à l'investissement en faveur du développement des réseaux de chaleur, des chaufferies bois, des pompes à

chaleur géothermique ou des panneaux solaires thermiques. Une enveloppe de 3,5 M€ a été affectée à ce dispositif par l'ADEME. Cela devrait aider à produire 7 GWh d'énergie renouvelable sur notre territoire en 3 ans.

PACTE - ACTION 8

## FORMALISER UNE POLITIQUE D'ACHAT ET DÉVELOPPER LES ACHATS DURABLES

Un poste de coordinateur des achats a été créé afin de participer à l'**optimisation et la sécurisation des achats et d'impulser une dynamique d'achats durables**. Parmi les réalisations 2021 :

- Actions de sensibilisation à l'achat public durable auprès d'une cinquantaine d'acheteurs-prescripteurs afin de professionnaliser les agents intervenants dans le processus achat.
  - Accompagnement de certains services à l'intégration du développement durable dans leurs achats.
- Un travail collaboratif sur l'élaboration d'un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (Spaser) a débuté en 2022 et sera voté en 2023.

PACTE - ACTION 9

## GÉRER LE PATRIMOINE BÂTI DU GRAND ANANCY EN CONTINUANT À LE RÉNOVER ET INITIER LES RETOURS D'EXPÉRIENCE



Direction des ressources humaines du Grand Anancy



En matière de développement durable, les réalisations du Grand Anancy sur son patrimoine bâti ont été les suivantes :

- **Achèvement des travaux de rénovation du bâtiment sis au 6bis avenue des Îles et installation de la direction des ressources humaines, poursuite des travaux à l'EHPAD la Villa Romaine.**
- Mise en place de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur 5 bâtiments du Grand Anancy.
- Amélioration du suivi et du pilotage des installations énergétiques par la mise en place de systèmes de Gestion Technique Centralisée (GTC).
- Identification de travaux sur 7 bâtiments pour l'isolation des combles, planchers bas et réseaux hydrauliques.
- Réalisation d'audits énergétiques au siège du Grand Anancy, pour les pépinières d'entreprises Galileo et Alb'espaces.
- Recherche d'opportunités en faveur des énergies renouvelables, telles que le bois ou la géothermie, pour limiter notre dépendance à l'électricité et au gaz.
- Mise en place d'une assistance pour répondre aux objectifs du décret tertiaire : indicateurs de suivi d'énergie et outils d'aide à la décision pour la rénovation énergétique.
- Intégration de la performance énergétique dans la supervision de ses usines d'eau potable.

De plus, à partir du 2 novembre 2022 et jusqu'au 30 mars 2023, le Grand Anancy a mis en œuvre un plan de sobriété énergétique pour les bâtiments de la collectivité.

Les principales mesures ont porté sur le report de la saison de chauffe, le maintien de la température maximale à 19°C, le télétravail obligatoire le vendredi, l'acquisition d'un nouveau véhicule électrique partagé, la remise en état de la flotte de vélos et la réduction des horaires d'ouverture de la station du Semnoz. Les résultats de ce plan de sobriété seront communiqués dans le rapport 2023.

PACTE - ACTION 10

## SUIVRE L'ÉVOLUTION DE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

La facture énergétique établie en 2015 sera mise à jour en 2023.

PACTE - ACTION 11

## METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE MOBILITÉ INTERNE DU GRAND ANANCY

En 2021, dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de Mobilité interne, le Grand Anancy a :

- aménagé des places de stationnement réservées aux covoitureurs ainsi que des stationnements sécurisés pour les cycles au droit de certains bâtiments administratifs
- introduit le **Forfait Mobilité Durable** auprès des agents (200 € bruts annuels si l'agent pratique le vélo ou le covoiturage quotidiennement pour se rendre au travail)
- pérennisé le **télétravail** à l'ensemble des postes éligibles, et mis à disposition des agents les outils informatiques adaptés (PC, cloud, VPN)

PACTE - ACTION 12

## ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE LUMIÈRE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Grand Anancy a élaboré sa **stratégie lumière en collaboration étroite avec le Syane**. L'adhésion à celui-ci et la convention de partenariat permettront de faciliter la réalisation des objectifs chiffrés à atteindre en 2030 et de cibler les actions prioritaires à mener.

PACTE - ACTION 13

## RENDRE LA RESTAURATION COLLECTIVE CLIMATO COMPATIBLE

En 2021, le Grand Anancy a délibéré à l'unanimité en faveur du lancement du **Plan alimentaire territorial (PAT)** lors du Conseil communautaire du 25 mars.



Plan alimentaire territorial

Les instances de pilotage de ce plan ont été installées, le diagnostic et l'élaboration du plan d'action ont été lancés avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé. Le plan d'action devrait être adopté en 2023.

Le Grand Anancy s'est également engagé dans la **création d'un espace-test agricole** consacré au maraîchage. Un espace-test



agricole consiste à créer les conditions pour entreprendre l'activité maraîchère sur un ou plusieurs lieux, de manière temporaire ou permanente en réunissant certaines conditions :

- matérielles : mise à disposition des moyens de production
- juridiques : hébergement juridique des entrepreneurs à l'essai
- accompagnement : parcours et suivi personnalisés
- coordination des modalités de coopération entre les acteurs associés au dispositif

Le Grand Anancy a confié une étude de faisabilité à RENETA (réseau national des espaces test agricoles) en avril 2021, le diagnostic et les orientations ont été validés par le Comité de pilotage. Celui-ci a acté en 2022 les principes suivants pour l'espace test :

- Un lieu test permanent : un outil de production sur un seul lieu, permettant l'accueil de plusieurs maraîchers et la mutualisation de matériels et bâtiments. Des lieux éphémères où le foncier est mis à disposition par le porteur de projet pourront être inclus.
- Le maraîchage sera la production principale
- Concernant le foncier, le travail se poursuit avec la commune de Épagny Metz-Tessy

Par ailleurs, une conférence sur les habitudes alimentaires des Français par un sociologue a été organisée le 22 septembre 2021 (70 personnes réunies).

### PACTE - ACTION 14

## RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES DIMENSIONS CLIMAT AIR ENERGIE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Cette action est en lien avec l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal Habitat Mobilité Bioclimatique (PLUI-HMB), voir action 21 du PACTE.

### PACTE - ACTION 15

## POURUIVRE L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

**Le Grand Anancy a adopté son Schéma directeur d'alimentation en eau potable :** un programme de travaux sectorisé d'un montant global de 50 millions d'euros a été défini à partir de cette feuille de route.

Par ailleurs, le service de l'eau a réalisé de nombreux travaux pour l'entretien, l'amélioration et l'extension du réseau d'eau potable :

- La mise en place de la conduite du captage Nant de l'Adieu, route des Bauges à Seynod
- Le renouvellement/renforcement réseau route des Provinces, à Villaz
- Le renouvellement de réseau chemin de Crêt Vial, à Alby-sur-Chéran
- La construction de l'interconnexion des réseaux d'eau potable entre les communes de Cusy et Saint-Ours (Grand Lac)
- Le renforcement du réseau route de Bois Vial, 2<sup>e</sup> tranche, à Alby-sur-Chéran
- Mise en service de l'usine de production d'eau potable de La Tour rénovée à Anancy
- Création de près de 6 km de réseau à Épagny Metz-Tessy



Chantier d'eau potable à Alby-sur-Chéran



Chantier d'eau potable à Chainaz-les-Frasses



Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable à Ferrières

dans le cadre de la réalisation d'une interconnexion avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC)

- Construction des stations de pompage des Rebattes et des Machurettes à Épagny Metz-Tessy dans le cadre de la réalisation de l'interconnexion avec la CCPC
- Mise en place d'un nouvel outil métier SIG
- Rendement du réseau d'eau potable supérieur à 80% depuis 2020

### PACTE - ACTION 16

## METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DU PLPDMA\* ET DU CODEC\*\*

En 2021, la Direction de la Valorisation des déchets a collecté 69 963 tonnes en porte-à-porte et traité 34 324 tonnes en déchèterie dont 10 875 tonnes de végétaux.

**La production de déchets par habitant est en baisse : -14 % par rapport à 2010, année de référence du Programme local de prévention des déchets ménagers assimilés.**

Concernant l'Économie Circulaire (CODEC\*\*) :

- Le Grand Anancy a généralisé le broyage à domicile, expérimenté sur les secteurs de Fillière, du pays d'Alby et des rives du lac.
- Le Grand Anancy a expérimenté dès 2021, avec l'éco-organisme Ecologic, la mise en place de la filière REP (responsabilité élargie des producteurs) Articles de Sport et Loisirs sur 4 déchèteries, avant de la généraliser.
- Une maison du don a été installée à la déchèterie de Menthon-Saint-Bernard



Broyage de branchages à domicile

Concernant la Prévention des déchets ménagers et assimilés, le Grand Anancy a réalisé de nombreuses actions de communication en veillant à couvrir l'ensemble du territoire et de ses 34 communes :

- En faveur du grand public : campagne d'affichage sur les bennes des camions de collecte d'ordures ménagères, calendrier de collecte, flyers sur les déchèteries, stand lors de journées événementielles, visites du centre de tri, animations lors de la Semaine européenne de réduction des déchets, conseils et expertise auprès des organisateurs d'événements, journées du réemploi, défi déchet, ateliers d'information/sensibilisation au zéro déchet, réunions d'information sur le lombricompostage.
- En faveur du public scolaire : distribution d'agendas, animations dans les classes, visites de déchèteries.

\*Programme local de prévention des déchets ménagers assimilés  
\*\*Contrat d'objectif déchets économie circulaire

- En faveur des agents du Grand Anancy, administrations, entreprises, associations : visite du centre de tri, animations lors de réunions internes pour rappeler les consignes de tri, ateliers « Bricorécup ».



Rencontres de l'eau - septembre 2022

### PACTE - ACTION 17

## COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

Comme évoqué à l'action n°2, le Grand Anancy a organisé deux défis « Déclics » et organisé une grande Consult'action pour accélérer les changements de comportements. Un plan de communication « PACTE pour le climat » a été élaboré.

**Le Grand Anancy a également lancé en 2021 les Assises de l'eau.** Elles ont réuni l'ensemble des acteurs du « grand cycle de l'eau », mais aussi des représentants des milieux économiques, des associations et des citoyens intéressés par cette thématique pour réfléchir ensemble à l'avenir de l'eau sur notre territoire, les moyens de la préserver et de garantir durablement l'alimentation en eau potable.

L'Espace Citoyen a été saisi pour travailler plus précisément sur la mobilisation à long terme du territoire et de ses habitants sur la question de l'eau.

Ces assises ont débouché sur l'édition d'un dépliant, incitant à limiter ses consommations, à la mise en place d'un groupe de travail sur la récupération de l'eau de pluie, l'organisation d'une journée de l'eau en septembre 2022, au lancement de la campagne « ici commence le lac » et à la mise en place d'un dispositif pour concevoir des outils de sensibilisation et de mobilisation du grand public.





# Favoriser l'engagement des acteurs économiques

Le Grand Anancy accompagne les entreprises dans la transition écologique et soutient leurs initiatives.



Quai 225 à Saint-Jorioz

PACTE - ACTION 18

## METTRE EN PLACE LE CENTRE DE RESSOURCES ET D'EXPERTISE POUR LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES À SAINT-JORIOZ

Le pôle entrepreneuriat du Grand Anancy a préparé l'ouverture de Quai 225, centre de ressources et d'expertise pour la transition environnementale des entreprises à Saint-Jorioz.

Les travaux de réhabilitation et de mise aux normes du bâtiment réalisés pendant l'année 2020 se sont poursuivis en 2021. Les locaux constitués de 6 bureaux, 2 salles de réunion, 1 espace de coworking et d'un espace repas ont été aménagés pour accueillir les animations et les entrepreneurs.

L'aménagement intérieur du bâtiment a été l'occasion du 1<sup>er</sup> marché écoresponsable de l'agglomération, primé au prix de l'achat public lors du salon des Maires de 2022.

Les fabricants de mobilier ont été sélectionnés sur leur capacité à fournir des meubles en bois surcyclé, à réduire au maximum leur impact environnemental (emballage, transport) ainsi qu'à assurer un SAV et la fin de vie des items. Pour aller plus loin, l'équipement (vaisselle, décoration) a été acheté chez les acteurs de la seconde main du territoire.

L'inauguration a eu lieu le 22 juin 2022, la première promotion d'entreprises à impact positif sur l'environnement a été installée, et un programme d'animations régulièrement mis à jour est en place.

L'objectif de Quai 225 est d'accompagner les entreprises du territoire dans leur mutation environnementale et de catalyser les initiatives des acteurs économiques en faveur de la transition écologique. Quai 225, prodigue des conseils et propose différents services tels que :

- L'accompagnement et l'hébergement clé en main d'entreprises en création ou qui ont moins de 3 ans d'existence
- La mise à disposition du bâtiment dans un cadre d'exception pour les événements environnementaux des partenaires
- L'organisation d'événements de sensibilisation aux enjeux environnementaux pour les entreprises du territoire : comment

intégrer la biodiversité dans sa stratégie d'entreprise, comment décarboner le secteur du bâtiment, comment mettre en place une stratégie numérique responsable, ou encore, comment mieux trier ses déchets en entreprise et répondre aux réglementations environnementales

- Une veille juridique, informationnelle, au sujet des subventions ou appels à projets en matière d'environnement
- Des événements de réseautage transversaux pour renforcer les synergies entre les acteurs socio-économiques du territoire.

PACTE - ACTION 19A

## FAIRE DU CAMPUS UNIVERSITAIRE UN PROTOTYPE ET UNE VITRINE DE NOTRE SAVOIR-FAIRE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2021, le Grand Anancy et ses partenaires du collectif Agir ensemble, parmi lesquels le CROUS et l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB), ont reconduit l'alliance locale en faveur de « campus durable en villes durables », rejoignant une vingtaine de territoires français pour mobiliser les étudiants et les personnels du campus dans la transition écologique et énergétique.

Cette démarche a permis d'impulser la création d'un plan de mobilité de l'université, suivi et accompagné par le Grand Anancy. Un Schéma d'aménagement du campus est en cours d'élaboration, dans l'objectif d'en faire une vitrine de l'exemplarité environnementale du Grand Anancy. Il associe l'USMB, le CROUS, l'Etat, le Rectorat et la Ville d'Anancy.

PACTE - ACTION 19B

## CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE CHAIRE DE L'ÉCONOMIE ENVIRONNEMENTALE

En 2021, Le Grand Anancy a acté son engagement en tant que mécène de la chaire CLEE (Chaire de l'Économie Environnementale) dont l'agglomération est à l'origine avec la Fondation USMB (Université Savoie Mont-Blanc). Un événement



Site de compostage partagé (CROUS d'Anancy-le-Vieux)

PACTE - ACTION 20

## RATIFIER LA CHARTE QUALITÉ DE L'AIR AVEC LE BTP 74 ET LES DONNEURS D'ORDRE PUBLIC

Les chantiers du BTP sont à l'origine de 6% des émissions de particules fines de type PM10 et de 8% des émissions d'oxydes d'azote sur le territoire du Grand Anancy.

Pour réduire ces émissions et mobiliser l'ensemble des acteurs concernés, le Grand Anancy a mis en place une charte « Chantiers Air Climat ». Celle-ci a été élaborée en 2021 avec le soutien technique et financier de l'ADEME.

Après une phase de diagnostic et de benchmark, 3 ateliers réunissant maîtres d'ouvrage et entreprises du BTP ont été réunis en septembre et octobre 2021 afin de travailler sur les sujets de la commande publique, de l'intégration de la qualité de l'air dès la conception du chantier, et du transport et des mouvements de terre. Ces groupes de travail ont permis de définir le contenu de la charte et des outils à développer.

En parallèle, plusieurs chantiers pilotes du territoire ont été ciblés pour permettre un retour d'expérience : chantier d'eau potable à Montmin, Pré Billy, curage de l'hôtel de ville d'Anancy, chantier des Trésums, construction de logements à Duingt.

La charte a été adoptée en février 2022, et commence à être mise en œuvre par plusieurs maîtres d'ouvrage.



Pelle mécanique électrique



**AXE 2**

RÉALISATIONS 2021-2022 POUR L'AXE 2:

# **MAITRISER NOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE**





# Contribuer à la transition par l'aménagement du territoire

PACTE - ACTION **21**

## INTÉGRER LA THÉMATIQUE CLIMAT AIR ÉNERGIE DANS LE PLUHM BIOCLIMATIQUE

Le Grand Anney a adopté à l'unanimité le 25 mars 2021 une délibération qui intègre la dimension «bioclimatique» dans le Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration.

Le Grand Anney a ainsi affirmé la volonté communautaire de tendre vers plus de sobriété et d'inscrire les enjeux climatiques et environnementaux de manière plus ambitieuse dans le PLUI. Selon les termes de cette délibération (DEL-2021-59), le PLUI Habitat Mobilité Bioclimatique du Grand Anney en cours d'élaboration, est un plan qui :

- S'articule autour du vivant et du climat ;
- Prend en compte les vulnérabilités du territoire, lutte contre le changement climatique et s'adapte à ses conséquences ;
- Interroge l'urbanisme et l'aménagement à travers le prisme de l'urgence climatique ;
- Organise le territoire pour aller, à terme, jusqu'à une société sobre en carbone ;
- Repense les modèles urbains d'aménagement pour rapprocher emplois, services et commerces des habitants, protéger fortement les terres naturelles, limiter la ségrégation spatiale, réduire les déplacements et leurs coûts, augmenter le stockage de carbone dans le sol ;
- Limite l'érosion de la biodiversité ;
- Conduit à consommer autrement, localement avec des matériaux biosourcés et bas carbone ;
- Permet à la fois de réduire les mobilités (proximité) et de développer d'autres formes de mobilités, plus propres et moins consommatrices d'espace ;
- Intègre l'objectif de «zéro artificialisation nette» en diminuant nettement la consommation foncière nécessaire à l'organisation du territoire ;
- Prend en compte la crise sanitaire actuelle et celles qui pourraient advenir.

PACTE - ACTION **22**

## PENSER AUTREMENT LES SERVICES DU QUOTIDIEN SUR TOUT LE TERRITOIRE ET EN MILIEU RURAL

Trois relais territoriaux ont été mis en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, à la suite de la création du Grand Anney :

- Relais d'Alby-sur-Chéran: situé au Pôle Culturel et Sportif du Pays d'Alby
- Relais de Fillière: situé dans le bâtiment de la mairie de Fillière
- Relais de Saint-Jorioz: situé sur la rive gauche du lac, à Saint-Jorioz

L'objectif est d'apporter **un service public de proximité sur ces 3 secteurs excentrés** du siège du Grand Anney. En assurant un rôle de terrain et un lien direct avec les habitants et les communes, les relais participent à la promotion des nombreuses politiques publiques portées par l'agglomération. Ils accompagnent les usagers et renforcent l'ancrage territorial du Grand Anney.

Les points forts pour les services du quotidien au sein des relais territoriaux :

- Des sollicitations liées à l'action environnementale en hausse, en adéquation avec les objectifs du PACTE pour le climat de notre agglomération (ex: demandes de primes fonds air bois, questions relatives aux eaux pluviales, à la lutte contre les chenilles processionnaires...).
- Une collaboration efficace avec les différents services, supervisée par la coordinatrice et permettant une instruction rapide des demandes des usagers et des partenaires du territoire.
- La mise en place d'une réflexion collégiale au sein de la direction pour apporter un «nouvel élan» et s'adapter aux évolutions en cours: il s'agit de déterminer comment rendre ce service de proximité plus efficient, en associant les maires des communes à la réflexion.



ZAC de Pré Billy à Pringy

PACTE - ACTION **23**

## AMÉNAGER DE NOUVEAUX QUARTIERS AVEC DES PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES FORTES POUR UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

Le Grand Anney est aménageur de deux Zones d'Aménagement Concertées (ZAC), dont une est en cours de construction (Pré-Billy sur la commune d'Anney) et l'autre en cours de montage (Bognon à Thorens-Glières).

- **ZAC de Pré-Billy** à Pringy sur 21 hectares (900 logements et tertiaire): les travaux sont en cours. **Cette opération vise le label écoquartier et l'aménageur Teractem candidate au label Biodiversity.**

Les bâtiments seront raccordés à un réseau de chaleur géothermique (la décision a été prise de ne pas étendre le réseau gaz). Des panneaux photovoltaïques seront installés sur les bâtiments.

Un travail a été fait sur la gestion des eaux pluviales (gestion des eaux pluviales à ciel ouvert: dont une partie est gérée à la parcelle et une autre partie en voirie avec des noues paysagères).

Tous les déblais et remblais sont traités in-situ, sans aucun export ni import de terre.

- **ZAC de Thorens-Glières:** 300 logements (début du projet). L'ambition du Grand Anney et de la commune de Fillière est présentée dans la Déclaration d'Intérêt Communautaire du 30/09/2021.

Les enjeux de l'opération d'aménagement «Thorens-Glières centre» dépassent le cadre strictement communal, notamment par sa contribution à l'ambition politique intercommunale :

- Structurer une «agglomération archipel» avec des pôles de vie, de logements et de services bien reliés entre eux, par la maîtrise de l'urbanisation, la construction économe en ressources et l'adaptation de l'usage des équipements ou services, notamment en les mutualisant ;
- Réaliser d'ici 2030, un tiers des opérations de logements collectifs dans des éco-quartiers initiés par la puissance publique ;
- Préparer les grands projets d'aménagement et d'urbanisme en concertation avec les habitants.

Depuis 2021, l'opération d'aménagement de la zone artisanale de Chez Chamoux à Chavanod est accompagnée pour prendre en compte au mieux la transition énergétique. À la suite des études et décisions des élus, l'aménagement de la zone artisanale aura **une approche bioclimatique, n'utilisera pas d'énergie fossile pour le chauffage et toutes les toitures produiront de l'énergie solaire photovoltaïque.**

PACTE - ACTION **24**

## LIMITER L'ÉTALEMENT URBAIN

Cette problématique est traitée dans l'écriture du Plan local de l'urbanisme intercommunal habitat mobilité bioclimatique qui intègre l'objectif de «zéro artificialisation nette» en diminuant nettement la consommation foncière nécessaire à l'organisation du territoire.

PACTE - ACTION **25**

## REDÉFINIR ET AMÉNAGER UN ESPACE PUBLIC APAISÉ, VÉGÉTALISÉ ET DE QUALITÉ ET GARANTIR LA COHÉRENCE ENTRE MOBILITÉ ET POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Cette action est en lien avec l'élaboration du Plan local de l'urbanisme intercommunal habitat mobilité bioclimatique: voir action 21 du PACTE. La réalisation du réseau de transport en commun en site propre la prendra également en compte.



# Planifier une mobilité durable :

**porter la part des déplacements en transport collectif à 10%, multiplier par 5 l'usage du vélo et augmenter la part de la marche, au détriment de la voiture.**

**PACTE - ACTION 26**

## DÉVELOPPER UN RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS ATTRACTIF ET PERFORMANT POUR TOUS

Sur le réseau existant, l'année 2021 a été marquée par une reprise d'activité soutenue après la crise du Covid-19 en 2020. L'offre de service sur le réseau de transports collectifs a augmenté de 13,2%, grâce :

- Au renforcement des dessertes hivernales des massifs du Semnoz et des Glières à compter de l'hiver 2020-2021, avec deux lignes par secteur;
- À la mise en œuvre en 2021, puis du renforcement en 2022, de l'offre de mobilité estivale dans le cadre de Mobil'été :
  - > création de lignes saisonnières: lignes villages à Sevrier, Saint-Jorioz et entre Menthon-Saint-Bernard et Bluffy, lignes montagnes à destination du Semnoz depuis la rive ouest, du col de la Forclaz depuis Talloires et entre Planfait et Montmin
  - > renforcement des lignes du Lac (Talloires / Annecy et Duingt / Annecy) les week-ends de juin et septembre, ainsi que tous les jours en juillet et août
  - > mise en place de services le dimanche en juillet et août sur les lignes régulières 40 et 82
- À la reprise des lignes régionales (52 Duingt / Annecy et 61 Talloires / Annecy) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et leur transformation en lignes régulières 50 et 60, avec une offre triplée;
- À la création d'un service de transport à la demande sur le secteur de Leschaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021;
- Au renfort de l'offre sur certaines lignes existantes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021: lignes inter-urbaines 40 / 80 / 82 et certains services scolaires.

De plus, en 2021 et 2022, le Grand Annecy a expérimenté la gratuité saisonnière des transports collectifs dans le cadre du dispositif Mobil'été. Cantonnée aux lignes saisonnières autour du lac à l'été 2021, elle a été étendue à l'ensemble du réseau de la Sibra pour l'été 2022. L'opération a suscité une forte appropriation des lignes de bus de la part des usagers.

De façon générale, le réseau SIBRA a enregistré une progression de 15% de la fréquentation en 2021: cela représente 1,5 million de voyages en plus par rapport à 2020. La fréquentation totale sur le réseau s'élève à 11,7 millions de voyages en 2021.

Les ventes d'abonnements ont également augmenté à la rentrée 2022, conduisant à doubler voire tripler l'offre sur certaines lignes de bus.



Mobil'hiver : bus SIBRA pour les Glières



Mobil'été : bus SIBRA

**PACTE - ACTION 26B**

## ENGAGER LA RÉALISATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE DE L'AGGLOMÉRATION DU GRAND ANNECY

L'année 2021 a marqué le choix du scénario pour le projet de transport en commun en site propre intégral (TCSPI) et l'adoption par le Conseil Communautaire, en novembre 2021, des principes de réalisation du futur réseau. 2022 a été consacré aux premières études de faisabilité. Ces futures lignes de transport collectif devraient améliorer significativement la desserte et la performance du service.

**PACTE - ACTION 27**

## FAVORISER LES MODES ACTIFS

Trois axes cyclables structurants ont été étudiés dans le cadre du Schéma Directeur cyclable.



«Véloncy box»: consigne à vélos sécurisée



Ces 3 axes sont :

- RD 1203: section entre la fin de la voie verte au carrefour «Dassault» et le futur giratoire de Groisy Le Plot (8 km);
- RD 1201 «Nord»: section entre l'extrémité de la piste cyclable existante au niveau du carrefour RD 1201 / RD 1203 à Pringy et la zone d'activité d'Allonzier-la-Caille (8 km);
- RD 1201 «Sud»: section entre le carrefour giratoire dit de «La Mouette» à Seynod et la limite de l'agglomération à Saint-Félix (22 km).

Depuis 2021, le Grand Annecy propose des offres de service adaptées aux différents types d'usage ou de besoins afin de faciliter et d'encourager le recours au mode cyclable sur le territoire: l'offre de vélo location longue durée, la flotte de Vélos en libre-service (VLS) «Véloncy» 60 minutes lancée en 2021, le déploiement des consignes sécurisées «Véloncy box», l'aide à l'achat pour les particuliers.

### • Vélos en location longue durée

Le Grand Annecy compte aujourd'hui 2800 vélos à assistance électriques (VAE). Devant la liste d'attente importante qui ne

parvenait pas à être absorbée, et dans le but de faire circuler davantage les vélos, le Grand Annecy a modifié les conditions d'utilisation: hausse du tarif qui fonctionne par part fiscale; reconduction limitée à 2 ans maximum, 1 vélo par foyer. Un effort important est déployé pour prendre en compte la demande touristique: tour du lac, stationnement saisonnier, promotion ciblée.

La location longue durée Véloncy enregistre une forte croissance avec 541 085 journées de location en 2021 (contre 345 000 en 2020).

### • Vélos en libre-service (VLS)

En 2021, le Grand Annecy a expérimenté 10 stations Vélos en libre-service (Véloncy 60 minutes) autour du lac chacune accompagnées d'un agent d'accueil, soit 200 vélos mis à disposition pendant 2 mois. L'opération a connu un fort succès qui a conduit au maintien de 5 stations à l'hiver 2021-2022.

À partir de juin 2022, le système de VLS est passé en «free floating» organisé avec des racks et des poteaux. Des cadenas connectés ont été achetés avec un système de QR code. Fin 2022, 40 stations sont actives; 51 au plus fort de l'été, et couvrent toute l'agglomération.

En termes de fréquentation, 41 754 locations totales avec environ 5 965 locations moyennes mensuelles ont été enregistrées en 2021.

En 2022, les VLS ont suscité 123 084 locations totales avec 10 257 locations moyennes mensuelles.

Les GES économisés grâce aux VLS sont estimés à 30 600 kg en 2021 et 49 209 kg en 2022.

### • Consignes sécurisées «Véloncy box»

Le Grand Annecy a déployé 10 box et consignes de stationnements sécurisés «Véloncy box» sur le territoire. Ces abris à vélos, situés dans certains parkings publics en structures ou aménagés sur la voirie, sont accessibles en libre-service 7 jours sur 7 sur abonnement.

### • Aides à l'achat de vélos pour les particuliers

Le Grand Annecy propose des aides aux particuliers pour l'achat de vélo, vélo cargo, VAE s'élevant jusqu'à 600€, et 1 000€ pour les personnes en situation de handicap. Pour piloter et suivre ce déploiement le Grand Annecy s'appuie sur l'outil Géovélo pour l'animation et la collecte des données.

**PACTE - ACTION 28**

## SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES PLANS DE MOBILITÉ DES ENTREPRISES

En 2021, le Grand Annecy a lancé la 2<sup>e</sup> session d'accompagnement de 18 établissements dans l'élaboration de leur Plan de mobilité avec le soutien technique de l'Agence Écomobilité Savoie Mont-Blanc.

Le bilan réalisé en 2022 indique un potentiel favorable à l'adoption de pratiques de mobilité domicile-travail plus vertueuses:

- 54% des salariés impliqués dans cette 2<sup>e</sup> session de plans de mobilité des entreprises résident sur le Grand Annecy
- 1 salarié sur 2 habite à moins de 10km de son lieu de travail
- 77% d'entre eux effectuent leurs déplacements domicile-travail en voiture, 11% en modes actifs, 5% en covoiturage (lorsque les horaires de travail sont fixes ou en équipe) et 4% en bus.



## ORGANISER LES LIVRAISONS ET LES FLUX DE MARCHANDISES

Plus de 130 000 mouvements de marchandises sont générés chaque semaine sur le territoire par environ 35 000 établissements, selon les estimations du modèle FRETURB en 2019 pour le Plan de mobilité. L'axe « Organiser les livraisons et les flux de marchandises » est inscrit dans le Plan de Mobilité 2030 du Grand Anancy.

Il comprend les actions suivantes :

- Encourager le déploiement de flottes de véhicules « propres » et silencieux
  - Hiérarchiser et localiser les espaces logistiques nécessaires au territoire
  - Mieux accueillir les véhicules de livraison sur l'espace public
  - Définir le réseau d'itinéraires poids lourds à l'échelle du territoire
- En 2021, le **Grand Anancy est lauréat de l'appel à projet ECOMGA et rejoint en 2022 le programme national INTERLUD**, en vue d'établir un plan d'action en faveur de la logistique urbaine durable, et de comprendre les impacts environnementaux locaux du e-commerce.

## DÉVELOPPER LE MAAS OU SERVICE DE MOBILITÉ INTÉGRÉ

Le développement du MaaS (Mobility as a Service), ou service de mobilité intégrée, est une action prévue par le Plan de mobilité 2030 du Grand Anancy. Le MaaS vise à proposer une solution d'information et d'accès aux services de mobilité qui allie les outils numériques (plateformes, applications mobiles) et les infrastructures physiques.

L'objectif recherché avec le MaaS est de créer une plateforme qui permette à l'utilisateur de choisir le mode de déplacement décarboné le plus efficace tout en lui facilitant l'accès.

## FACILITER LA MOBILITÉ PROPRE DES PROFESSIONNELS

Cette action sera traitée dans le cadre de la préparation de la Zone à faibles émissions mobilité et des réflexions sur la logistique urbaine (actions n°29 et 35 du PACTE).

## RÉDUIRE LES BESOINS EN DÉPLACEMENT

En 2021, le Grand Anancy a pérennisé le **télétravail** à l'ensemble de ses agents qui occupent des postes éligibles. Les outils numériques indispensables au déploiement du télétravail ont été mis à disposition de ces agents (diffusion de PC portables, accès aux serveurs à distance par VPN et sur le cloud).



Par ailleurs, dans le cadre du **programme « Petites Villes de demain » pour les communes d'Alby-sur-Chéran, Fillière et Groisy**, le Grand Anancy entend favoriser le renforcement de centralités propices à réduire ou éviter certains déplacements pendulaires journaliers. Le Grand Anancy a également lancé une étude sur les tiers-lieux, afin d'évaluer la demande et l'intérêt de lieux pouvant accueillir certaines activités salariées, indépendantes, de loisir ou familiales dans ces trois communes.

## FAIRE DU GRAND ANANCY UN LIEU D'EXPÉRIMENTATION DES NOUVELLES MOBILITÉS BASÉES SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

Fin 2020, le Grand Anancy a répondu à un appel à manifestations d'intérêt (AMI) de l'ADEME « étude de faisabilité d'exploitation des bus électriques à destination des collectivités ».

En 2021, SETEC a accompagné l'agglomération par la réalisation d'une étude prenant en compte les contraintes d'exploitation actuelles, la topologie du territoire (dénivelé, longueur). Le résultat de l'étude a été de confirmer la possibilité d'exploitation des lignes du réseau actuel avec des bus électriques à batteries. En parallèle, le Grand Anancy a testé plusieurs autobus en conditions réelles avec des passagers sur 1 ou 2 semaines sur la ligne Rythmo1.

L'expérimentation est plus favorable que les conclusions de l'étude SETEC, mais doivent être confirmées sur une durée plus longue, en prenant en compte le chaud (impact climatisation) et le froid sur l'autonomie des batteries. L'étude SETEC conduit à réaliser une expérimentation sur une longue durée.

Le Grand Anancy a commandé une étude complémentaire pour comparer les technologies bus électriques à batteries, bus gaz et bus électriques à hydrogène.

Fin 2021, une délibération a validé l'expérimentation proposée par l'étude SETEC et le Grand Anancy a réalisé **l'achat de 6 autobus électriques standards**. La commande est passée et les 6 autobus seront livrés à l'automne 2023 pour une mise en route progressive en exploitation.

## ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES COMPORTEMENTS ET DES PRATIQUES DE MOBILITÉ EN S'APPUYANT SUR LA SANTÉ

Le Plan de mobilité 2030 contient un axe « Agir pour la santé grâce à la mobilité active », qui se décline autour des actions suivantes :

- Engager un travail partenarial avec les professionnels de la santé pour promouvoir et expérimenter les modes actifs
- Créer un réseau d'ambassadeurs de la mobilité



## METTRE EN PLACE UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS

En août 2021, la loi climat et résilience a rendu obligatoire l'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants, au plus tard le 31/12/2024.

Le Grand Anancy avait entamé dès 2019 une étude d'opportunité volontaire en faveur d'une ZFE, dans le cadre d'une convention avec l'ADEME. Une enquête par relevés de plaques d'immatriculation avait été réalisée en 2019 pour connaître le parc dynamique. Cette enquête a permis de dresser un état du parc des véhicules qui circulent dans l'agglomération. Le travail de définition des scénarios qui seront proposés à la concertation sont en cours.

L'année 2022 a été mise à profit pour mener **une enquête portant sur la connaissance, l'acceptabilité et les conditions de réussite d'une ZFE** dans le Grand Anancy, auprès de 80 professionnels et de 500 habitants. Les résultats de cette enquête viennent nourrir l'élaboration des scénarios de ZFE-m.





## AXE 2 ORIENTATION 6

# Accélérer la transition vers des logements sobres en énergie

PACTE - ACTION 36

### MASSIFIER LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

En 2021, le Grand Anney a accompagné l'amélioration du parc privé de logements à travers le dispositif «J'éco-rénove» :

NATURE DU DOSSIER	MÉNAGES ACCOMPAGNÉS	MÉNAGES SUBVENTIONNÉS
Adaptation des logements au vieillissement et au handicap	75	62
Rénovation énergétique de maisons	154	57
Conventionnement (offre locative loyer encadré)	13	13
Habitat indigne	1	0
<b>Rénovation énergétique de copropriétés</b>	<b>230 copropriétés (7 800 logements)</b>	<b>7 copropriétés (280 logements)</b>

En 2021-2022, la rénovation énergétique de l'habitat avec «J'écorénove mon logement» est montée en charge. Le Grand Anney pilote en interne un dispositif d'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique de leur logement. Issu d'un premier dispositif lancé en 2013 par la Ville d'Anney, ce dispositif a pris sa forme actuelle en 2019 et est progressivement monté en charge pour occuper aujourd'hui 3 ETP dont deux postes de terrain, qui permettent d'intervenir régulièrement en assemblée générale de copropriété et en conseil syndical. Le dispositif s'appuie sur deux partenaires qui assurent l'accompagnement de 1<sup>er</sup> niveau (ASDER) et l'accompagnement technique (Soliha). Depuis le démarrage, ce dispositif a permis d'aboutir à 180 rénovations de maisons et 2500 équivalents-logements en copropriétés.

Au total, le Grand Anney a attribué **9 M€ de subventions à la rénovation énergétique des logements**. L'objectif est de réaliser plus de 35% de gains énergétiques. Le dispositif sera accéléré en profitant de sa notoriété et de la posture de tiers de confiance acquise par le Grand Anney. Il s'agit également d'enrichir la proposition (solaire, photovoltaïque, chaleur renouvelable, végétalisation, confort d'été, etc.) pour garantir la transversalité du dispositif.



PACTE - ACTION 37

### AIDER AU RENOUVELLEMENT DES APPAREILS DE CHAUFFAGE NON PERFORMANTS ET SUPPRIMER LE FUEL POUR DES CHAUFFAGES PERFORMANTS ENR

Vis-à-vis des particuliers, le dispositif du fonds air bois initié en 2018 a poursuivi son déploiement en 2021 et 2022 sur le territoire du Grand Anney, avec le soutien de l'ADEME et du Conseil départemental de la Haute-Savoie, et ce malgré le retrait de de prime versée par la Région Auvergne Rhône-Alpes en 2022.

**Tu changes de poêle, tu touches 1400 balles\* !**

CHANGEZ VOTRE APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS ET BÉNÉFICIEZ DE LA PRIME DE 1400€\* FONDS AIR BOIS

Plus d'infos sur [www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)

\* sous réserve de conditions de ressources

Financé par République Française, ADEME, Haute-Savoie, Grand Anney

\* Prime forfaitaire sous réserve que l'aide ne dépasse pas 50% du montant du matériel et de la pose TTC

Depuis le mois d'avril 2022, une prime de 1400€ majorée à 2400€ pour les foyers à revenus modestes éligibles aux aides de l'ANAH est octroyée pour le renouvellement des appareils de chauffage au bois datant d'avant 2002 ou de foyers ouverts par des dispositifs de chauffage au bois performants.

L'objectif est de renouveler 3 000 appareils non performants à l'issue du dispositif, soit fin 2024. Depuis le lancement du fonds air bois par le Grand Anney :

- 1 230 primes attribuées
- 1 975 954 € de subventions versées

L'animation du fonds air-bois passe par la participation à des événements locaux du territoire, la tenue de stands d'information dans des grandes surfaces de bricolage, des réunions avec les professionnels partenaires (installateurs, ramoneurs), des ateliers à destination des bénéficiaires sur les bonnes pratiques de chauffage au bois. En 2021, une opération de sensibilisation en porte-à-porte a également été menée.

En 2022, un dispositif de communication est mis en place, qui comprend la publication d'encarts dans la presse locale, la communication sur les réseaux sociaux et une campagne sur le site Internet Leboncoin. L'analyse des dossiers reçus au titre du fonds airbois indique que ce sont principalement les préoccupations environnementales qui motivent les demandes.

Vis-à-vis des acteurs économiques, le fonds air entreprises, dispositif co-financé par le Département de la Haute-Savoie et dont l'objectif est d'accompagner les entreprises du territoire (entreprises de toutes tailles) pour réduire leurs émissions de polluants atmosphériques, s'est poursuivi. Les polluants ciblés sont les particules fines (PM10 et PM2,5), les oxydes d'azote (NOx) et les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM).

Le secteur économique représentait en 2017 13 % des émissions de particules fines, 10,15 % des oxydes d'azote et 32 % des émissions de composés organiques volatiles. Les projets éligibles sont ceux qui permettent d'aller au-delà de la mise en conformité réglementaire.

En 2021 et 2022, 4 projets ont été accompagnés :

- FUSALP (raccordement au réseau de chaleur urbaine de Novel, 7 400 € d'aide)
- Adjie Création (filtre à particules, 390 € d'aide)
- GAEC Le Vuaz (remplacement d'une chaudière bois non performante, 56 000 € d'aide)
- Compagnie des Bateaux (remplacement des moteurs thermiques de la flotte de bateaux sur le lac d'Anney par des moteurs électriques, 110 000 € d'aide)

PACTE - ACTION 38

### INTÉGRER AU PLUHM BIOCLIMATIQUE (RÈGLEMENT ET OAP) UN NIVEAU D'EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS EN LIEN AVEC LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION

En attendant l'arrêt du futur PLU-HMB, la Direction de l'aménagement œuvre à ce que les enjeux environnementaux puissent être intégrés dans les modifications ponctuelles des 32 PLU communaux, sans que cela ne soit pour l'instant formalisé ou encadré, ce qui pose des difficultés. Pour répondre au calendrier d'évolution des PLU communaux qui demande des réponses rapides, le Grand Anney a recruté un bureau d'études pour effectuer ce travail (urbaniste avec une expertise environnementale).

Le PLU de Thorens-Glières sera la 1<sup>ère</sup> proposition expérimentale en termes de PLU bioclimatique. Une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) énergie-climat est en cours de rédaction. D'autres apports pourront être faits sans forcément passer par des OAP.

Grâce au renforcement du service Climat air énergie du Grand Anney, il est prévu une montée en charge de l'accompagnement technique des enjeux d'aménagement.

Le service Biodiversité, espaces naturels et grand cycle de l'eau du Grand Anney aide à la traduction du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des espaces de bon fonctionnement dans le futur PLU (règlement, zonage) pour éviter le risque d'inondations.

PACTE - ACTION 39

### RÉNOVER ÉNERGÉTIQUEMENT L'ÉCLAIRAGE DES COPROPRIÉTÉS ET L'INSCRIRE DANS LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ NOCTURNE

La mise en œuvre de cette action s'appuiera sur le service Biodiversité et la stratégie lumière à partir de 2023.



# Atténuer les impacts du secteur économique

PACTE - ACTION **40**

## MASSIFIER LA RÉNOVATION DU TERTIAIRE

La mise en œuvre de cette action s'appuiera sur Quai 225.

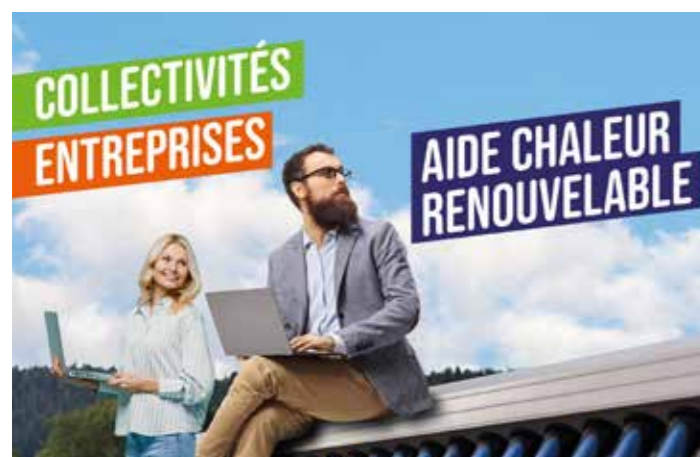
PACTE - ACTION **41**

## ACCOMPAGNER LES INDUSTRIELS ET LES TPE/PME DANS LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET LA PRODUCTION D'ENR EN LIEN AVEC L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Cette action s'appuie sur Quai 225, centre de ressources et lieu totem pour la transition écologique des entreprises, pour mobiliser et accompagner les TPE/PME.

Dans le cadre du projet de Territoire à énergie positive (TEPOS) en 2021, le Grand Anancy s'est focalisé sur la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises vers la transition énergétique.

Le 5 octobre 2021, une conférence regroupant près de 200 représentants d'entreprises a été organisée à Anancy. Elle a permis de faire des visites d'entreprises engagées dans la transition énergétique et de sensibiliser les entreprises du territoire. Cette conférence était la première étape d'une action de communication qui s'est ensuite mise en place pour expliquer aux entreprises tous les dispositifs existants pour les accompagner vers la transition énergétique. L'objectif est de sensibiliser le plus d'entreprises possible et d'accompagner plus spécifiquement une vingtaine d'entre elles.



PACTE - ACTION **42A**

## ÉLABORER UNE CHARTE D'ACCUEIL TOURISTIQUE ÉCORESPONSABLE EN COMMENÇANT AVEC LES ACTEURS DU TOURISME D'AFFAIRES

Les acteurs du tourisme ont été impliqués via l'écriture du schéma de développement touristique durable (voir action 42-b) et le centre de ressources Quai 225.

PACTE - ACTION **42B**

## DEVENIR UNE DESTINATION TOURISTIQUE DURABLE

Dans le cadre de la stratégie économique délibérée en 2021 (DEL-21-220), le Grand Anancy a élaboré **une stratégie touristique durable** prenant en compte de manière intégrée les impacts du tourisme sur les ressources naturelles et les écosystèmes (pression sur la ressource locale en eau), en matière d'émissions de GES (notamment liées au transport), et l'accès aux activités touristiques pour tous.

En 2022, le Grand Anancy a impliqué les prestataires de tourisme spécialisés (tourisme d'affaires, de sport, de loisirs, événementiel) dans l'élaboration du schéma de développement touristique durable, dont les mesures viseront à réduire les impacts de cette activité sur l'environnement.

PACTE - ACTION **43**

## ACCOMPAGNER LES CAMPINGS ET LES COMMERCES DANS LA TRANSITION

Cette action n'a pas encore débuté.

# LE GRAND ANANCY S'ENGAGE POUR UN **TOURISME DURABLE** 2023 - 2027



AXE 3

RÉALISATIONS 2021-2022 POUR L'AXE 3:

# VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE





# Mettre à profit la richesse sylvicole du territoire

PACTE - ACTION 44

## DÉVELOPPER ET STRUCTURER LA FILIÈRE BOIS

En 2021, le Grand Annecy a créé le service Biodiversité, espaces naturels et forêts et grand cycle de l'eau. Une série de partenariats a été mise en œuvre afin de structurer cette action. Ainsi, le Grand Annecy a :

- Intégré un groupe projet du Pôle métropolitain visant à **structurer et développer la filière bois**. Ce groupe projet associe les professionnels de la filière du territoire du Pôle Métropolitain et les partenaires institutionnels en s'appuyant sur le Pôle Excellence Bois de Rumilly. 42 personnes se sont mobilisées pour participer aux travaux de ce groupe (3 réunions) et proposer des pistes d'actions concrètes.
- Adhéré au **dispositif Sylv'ACTES** qui permet aux entreprises et aux collectivités d'agir de façon responsable dans les massifs forestiers de la région Auvergne-Rhône-Alpes, notamment en facilitant la mobilisation de moyens financiers.
- Conventonné avec le centre régional de la propriété forestière (CRPF) en vue de contribuer à la réorganisation du foncier pour une amélioration des usages en fonction des potentialités; de mettre en place une **stratégie opérationnelle d'adaptation des forêts au changement climatique**; de participer à l'opération «250 000 arbres» par la proposition de chantiers de reconstitution en forêt privée, et d'accompagner la mise en place d'une filière bois locale et renouvelable dans une logique de circuits courts.

PACTE - ACTION 45

## GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS

Le Grand Annecy a initié des travaux de **lutte contre le morcellement des parcelles privées en zone forêt**, facteur pénalisant pour la bonne gestion des forêts (recrutement d'un prestataire pour mettre en œuvre une bourse foncière forestière et convention avec les CoFor pour travailler aux biens vacants sans maître).



Le bois, une ressource durable

# Développer les circuits-courts locaux et l'économie circulaire



PACTE - ACTION 46

## INTÉGRER LA THÉMATIQUE CLIMAT AIR ÉNERGIE DANS L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE AGRICOLE DU GRAND ANNECY

En 2021, des élus du Grand Annecy ont été formés sur le sujet du foncier agricole par la Safer.

Le Grand Annecy assure une **veille foncière** avec l'outil vigifoncier de la Safer. Des visites de terrains en vente ont été organisées avec la Safer. La restructuration foncière de la vallée du Laudon se poursuit.

Le diagnostic agricole du PLUi-HMB s'est poursuivi: repérage des exploitations, cartographie des bâtiments, suivi de la mission CASMB, participation aux ateliers des agriculteurs, contribution à la définition des espaces à enjeux agricoles.

PACTE - ACTION 47

## PRODUIRE ET DISTRIBUER LOCALEMENT DES PRODUITS ALIMENTAIRES DE QUALITÉ

Par la délibération DEL-2021-40, le Grand Annecy a acté à l'unanimité le lancement officiel de la démarche « plan alimentaire territorial » (PAT) du Grand Annecy. Le Grand Annecy a été labellisé PAT en émergence en juin 2021 et dispose de 3 ans pour élaborer un plan d'actions. Le diagnostic a été réalisé en 2022, en associant les acteurs du territoire.

Le Grand Annecy s'est également engagé dans la création d'un espace-test agricole consacré au maraîchage (en lien avec l'action 13: Rendre la restauration collective climato compatible). L'objectif visé est de 18% de produits biologiques dans la restauration collective.

Le Grand Annecy a réalisé une étude de faisabilité (en partenariat avec RENETA) et défini les principes pour la création d'espaces test agricoles:

- Un lieu test permanent: un outil de production sur un seul lieu, permettant l'accueil de plusieurs maraîchers et la mutualisation de matériels et bâtiments. Des lieux éphémères où le foncier est mis à disposition par le porteur de projet pourront être inclus.
- Le maraîchage sera la production principale
- Concernant le foncier, le travail se poursuit avec la commune de Épagny Metz-Tessy

PACTE - ACTION 48

## FAVORISER L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS

Le Grand Annecy **soutient financièrement l'association SOLUCIR** qui regroupe les entreprises de Savoie et Haute-Savoie, engagées dans l'économie circulaire.

De plus, dans le cadre d'un Contrat Territoires d'Industrie et de Transition Ecologique, le Grand Annecy a engagé une étude avec le CAUE sur la valorisation des déchets inertes: le projet VADEME pour la valorisation agronomique des déchets minéraux.

Le projet VADEME tend à favoriser l'écologie industrielle: mieux gérer les quantités croissantes de déchets issus des projets d'aménagement urbain, de la construction d'équipements et d'infrastructures sur notre territoire très dynamique, faciliter leur valorisation via le réemploi ou la création de terre végétale pour répondre aux besoins.

Ce projet est mené dans le cadre d'un programme Interreg France-Suisse. Il associe l'état de Genève et les intercommunalités d'Annemasse et de Saint Julien en Genevois.

En 2021, un diagnostic a été élaboré sur les 3 territoires mettant en avant la problématique de la gestion des déchets inertes et la création de terres fertiles à partir de terres excavées.

Le projet s'est achevé fin 2022 avec des préconisations à l'attention des acteurs publics. Il convient notamment de disposer de terrains de proximité pour le stockage et la transformation des déblais.



Panier de saison



Fromages de chèvre produits au Semnoz



# Renforcer la production locale d'énergies renouvelables

PACTE - ACTION **49**

## RÉALISER LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES DU TERRITOIRE



Le Schéma directeur des énergies (SDE) est une démarche co-pilotée avec la ville d'Annecy. Cet outil permet de préciser les objectifs et les modalités du développement de la production d'énergie renouvelable et de récupération sur le territoire.

En février 2022 le Grand Anancy a adopté son Schéma directeur des énergies, conjointement avec la Ville d'Annecy. Son élaboration est le fruit d'une démarche partenariale avec les acteurs du territoire, qui

s'est déroulée sur l'ensemble de l'année 2021, réunissant plus de 180 personnes autour de 4 temps forts partenariaux et 8 ateliers de travail. Un appel à contributions a permis de collecter 67 contributions issues de 20 acteurs du territoire qui ont été prises en compte pour l'élaboration du schéma.

Cet outil de planification fixe une feuille de route opérationnelle qui définit neuf projets phares à mettre en œuvre d'ici trois ans, explique les engagements des collectivités d'ici 2030 et présente trois dispositifs structurants à mettre en place pour accompagner les communes, les particuliers, les copropriétés et les entreprises. Il prévoit, notamment, de **mobiliser 20% du potentiel solaire photovoltaïque** du territoire; **doubler la production de biogaz** par rapport à celle de 2019 avec 2 à 3 méthaniseurs supplémentaires; de **sortir du fioul** en le substituant par des solutions individuelles et collectives d'énergies renouvelables; et **d'augmenter de 60% la production de chaleur** par les réseaux de chaleur avec au minimum 60% d'énergie renouvelable et de récupération.

PACTE - ACTION **50**

## DÉVELOPPER LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE ET THERMIQUE

Le Grand Anancy a réalisé en 2021 un travail de prospection et de visites, au terme duquel 11 entreprises se sont portées favorables à la mise à disposition de toitures ou parkings pour accueillir des panneaux solaires photovoltaïques.

Un appel à initiative privée a été lancé le 24 juin 2022. L'objectif de cet appel sera de **trouver des opérateurs qui seraient prêts à investir, à installer et gérer près de 2 Mwc de panneaux photovoltaïques sur ces 11 sites. Fin 2022, le Grand Anancy a mis en place une aide financière pour le désamiantage de toiture en vue de l'installation de panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques.**



PACTE - ACTION **51**

## DÉVELOPPER LA PRODUCTION DE BIOGAZ

Le SDE montre que la production actuelle de biogaz atteint **19 GWh/an**. Elle est assurée par 3 installations: l'usine du SILA (12 GWh en injection de biométhane), le GAEC de Gruffy (2,4 GWh en cogénération) et le GAEC de Groisy (4,2 GWh en cogénération). Dans le Pacte pour le Climat, l'objectif voté est le doublement de cette production d'ici 2050, ce qui implique la mobilisation de la totalité du gisement identifié pour une production proche de **40 GWh/an**.

La rentabilité des projets repose sur la présence d'intrants en quantité et qualité suffisante, avec un équilibre entre été et hiver. Il est également primordial que les nouveaux projets ne mettent pas en danger l'équilibre des 3 installations existantes. Afin de mettre en œuvre la meilleure façon de développer la méthanisation sur le territoire, un club méthaniseur a été initié fin 2022 avec toutes les parties prenantes de la filière. Le gisement restant étant principalement agricole, c'est par la création de collectifs d'agriculteurs ou la mobilisation directe d'exploitant de fermes importantes, ou GAEC, que le potentiel supplémentaire pourra être mobilisé.



PACTE - ACTION **52**

## DÉVELOPPER LES RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

Pour accompagner les communes et les entreprises, le Grand Anancy a monté en 2021 un **Contrat Chaleur Renouvelable** avec l'ADEME. Il permet d'aider aux études et à l'investissement pour la mise en œuvre de réseaux de chaleur, de chaufferies bois, de pompes à chaleur géothermique ou de panneaux solaires thermiques. Une enveloppe de 3,5 M€ a été affectée à ce dispositif par l'ADEME.

Depuis avril 2022, le Grand Anancy met en œuvre ce dispositif en accompagnant les demandeurs.



L'objectif est de produire **7 GWh** d'énergie renouvelable sur le territoire en 3 ans. À ce jour, quatre projets sont engagés. Le gymnase de Saint Jorioz installe une chaufferie bois d'une puissance de 315 MWh, la Fédération Française de Ski à Meythet et les Haras d'Annecy investissent dans la géothermie pour une puissance de 64 MWh et 312 MWh et l'entreprise d'insertion Se Forest lance une étude de faisabilité géothermie. Une quinzaine d'autres projets sont en cours et le déploiement s'accélère avec une démarche active auprès des entreprises, s'appuyant sur le centre de ressources Quai 225 (voir action 18). Le Grand Anancy anime une série de petits déjeuners dans les zones d'activité économique afin de présenter le dispositif et de mobiliser des entreprises.

PACTE - ACTION **53**

## OPTIMISER LA PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE

Sur le territoire du Grand Anancy, la **production d'hydroélectricité depuis 2019 est comprise entre 51 et 57 GWh/an**. Cette production provient de 8 sites répartis sur le Fier et le Thiou. Ces résultats sont cohérents avec les objectifs du PACTE pour le climat. Les travaux de remplacement et d'automatisation des vannes sur les canaux du Vassé et du Thiou, réalisés en 2021 et 2022, permettront d'améliorer les rendements des 3 centrales hydroélectriques situées sur le Thiou.





**AXE 4**

REALISATIONS 2021-2022 POUR L'AXE 4:

**METTRE EN PLACE  
UNE STRATÉGIE  
OPÉRATIONNELLE  
D'ADAPTATION  
AU CHANGEMENT  
CLIMATIQUE**



# Préserver durablement la santé en adaptant l'habitat, l'environnement urbain et les activités humaines au changement climatique

PACTE - ACTION 54

## VÉGÉTALISER : PLANTER DES ARBRES

En 2021, le Grand Annecy a signé des **conventions partenariales avec l'ONF, le CRPF, l'UFP74, Sylv'ACCTES, des pépiniéristes** pour mettre en œuvre le dispositif « 250 000 arbres » et coordonner les actions de gestion multifonctionnelle et d'exploitation forestière. Ainsi, des plantations sont engagées sur les communes, en terrains forestiers publics comme privés et chez les habitants via la 1ère session de l'**opération « 1 habitant 1 arbre »**. Au total, plus de 8 500 arbres ont été plantés en 2021 et 11 070 en 2022.

PACTE - ACTION 55

## VÉGÉTALISER : RENDRE ACCESSIBLE AUX HABITANTS UN ESPACE DE VERDURE

Cette action est en lien avec l'élaboration du Plan local de l'urbanisme intercommunal habitat mobilité bioclimatique (PLUi-HMB), voir action 21 du PACTE. Cette action est portée par l'ensemble des **partenaires impliqués dans l'aménagement du territoire** et des espaces publics, particulièrement les communes qui sont en charge de la gestion des espaces verts.



Plantation d'arbres sur la plage de la Brune (Veyrier du lac)

Sa mise en place est étroitement liée aux actions n°25 « Redéfinir et aménager un espace public apaisé, végétalisé et de qualité et garantir la cohérence entre mobilité et politique d'aménagement du territoire », n°54 « Végétaliser : planter des arbres » et n°59 « Désimperméabiliser et végétaliser les sols ».

PACTE - ACTION 56

## VÉGÉTALISER LES TOITURES

Cette action est liée à l'élaboration du PLUi-HMB, voir action 21 du PACTE. La végétalisation des toitures sera réalisée dans le cadre de la **déclinaison intercommunale** de cette action.

PACTE - ACTION 57

## PROMOUVOIR L'ÉCOCONCEPTION TOUT AZIMUT DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA CONSTRUCTION

Cette action est en lien avec le futur PLUi-HMB. Le Grand Annecy coordonne l'écriture d'un référentiel « Bien Construire » déclinable sur les 34 communes de l'agglomération. Une réunion de lancement a eu lieu en novembre 2022, des experts vont accompagner l'agglomération pour créer un outil simple qui permette d'entrer en discussion avec les promoteurs, et fournisse des indicateurs.

PACTE - ACTION 58

## PRENDRE EN COMPTE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT, Y COMPRIS LES ZAE ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN

L'adaptation au changement climatique sera un volet du PLUi-HMB.

# Maîtriser et partager équitablement la ressource en eau

PACTE - ACTION 59

## DÉSIMPERMÉABILISER ET VÉGÉTALISER LES SOLS

En 2021, le service des eaux pluviales urbaines du Grand Annecy a renforcé le conseil aux porteurs de projet en matière de désimperméabilisation, afin d'impulser et d'accompagner cette dynamique au sein des communes sur les parkings, cours, voiries, toitures, etc.

Le Grand Annecy a adopté par délibération un dispositif d'aide aux travaux de désimperméabilisation. **Le lycée Baudelaire en a bénéficié en premier lieu, permettant de désartificialiser 4000m<sup>2</sup> de surface au sol.** En contrepartie, le site du lycée Baudelaire pourra servir de « vitrine ». Le démarrage des travaux est prévu début 2023.

PACTE - ACTION 60

## VALORISER L'EAU DE PLUIE

De nouvelles règles de gestion des eaux pluviales adaptées à chaque secteur du territoire (d'où le nom de « zonage ») sont entrées en vigueur début 2021: [www.grandannecy.fr/france/DTI498031395/page/Eaux-pluviales.html/portail-france](http://www.grandannecy.fr/france/DTI498031395/page/Eaux-pluviales.html/portail-france)

L'objectif est de gérer de façon intégrée et vertueuse l'eau de pluie, là où elle tombe et de parvenir ensemble à rendre la ville perméable. Ces règles s'appliquent donc à tous, privés et publics, et à toute nouvelle surface construite ou aménagée: de la construction ou de l'agrandissement d'une maison individuelle au programme immobilier, en passant par la création d'une piste cyclable ou l'aménagement d'un quartier.

Dans ce cadre, le pôle instruction accompagne les pétitionnaires dès l'amont de leur projet. En 2021, **1 100 avis ont été rendus dans le cadre des demandes d'urbanisme** afin de promouvoir et de contrôler le respect de ces nouvelles règles.

PACTE - ACTION 61

## GÉRER LA RESSOURCE EN EAU

En 2021, les équipes et élus du Grand Annecy ont étudié le **changement de tarification de l'eau potable dans le but d'encourager une consommation raisonnée de la ressource.** Jusqu'à présent, deux dégressivités existaient, pour les agriculteurs (au-delà de 400 m<sup>3</sup>) et les gros consommateurs. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la grille tarifaire a changé, passant d'un système dégressif à un système progressif: au-delà de 200 m<sup>3</sup>, le consommateur paiera plus cher. La transition se fera en douceur pour les gros consommateurs, avec une année de transition avant de supprimer la dégressivité.

Le Grand Annecy a mis en service l'usine de la Tour à Annecy. Des campagnes de recherche de fuite et des réparations sont en permanence réalisées. Autour de 1% du réseau est renouvelé soit 10 à 15 km chaque année.

Le rendement du réseau est ainsi tendanciellement à la hausse depuis 10 ans. Pour la première fois en 2022 le rendement dépasse les 82%.



Usine de la Tour : production d'eau potable

Parallèlement, le **schéma directeur de l'eau potable établit une vision prospective** globale du patrimoine, des besoins et ressources en eau; détermine des solutions aux problématiques quantitatives, qualitatives, de sécurité sanitaire et de mise aux normes réglementaires et fournit un outil de programmation et de priorisation des opérations.



Le schéma prévoit un programme de travaux estimé à 50 millions d'euros HT, avec un objectif de réalisation en 10 ans. Il comprend en particulier : la construction de 5 réservoirs structurants ; la création ou le renforcement de 100 km de conduites d'interconnexion entre les territoires ; le renforcement des traitements de 2 sites de production d'eau potable ; la mise en sommeil des captages les plus sensibles, permettant, localement la baisse des prélèvements sur le milieu naturel : l'amélioration de la sécurité d'approvisionnement en cas de pollution importante du lac, par la mobilisation des autres ressources du Grand Annecy. Il a été adopté par délibération du conseil communautaire en décembre 2021.



### AMÉLIORER LES DISPOSITIFS DE GESTION DU LAC ET ADAPTER LES USAGES AUX NIVEAUX DU LAC

En 2021, le Grand Annecy a sollicité une subvention de l'Agence de l'eau et du Département de Haute-Savoie dans le cadre du Contrat de bassin Fier et Lac, en vue de réaliser une étude sur le lac. Cette étude, intitulée «évaluation de l'impact du changement climatique sur la quantité des eaux mobilisables dans le Lac d'Annecy et définition des conditions d'exploitation pour l'alimentation en eau potable» est en cours de réalisation.



@Rémi MASSON



Lac d'Annecy - été 2018 (date à vérifier)  
©Quentin Trillot, Ville d'Annecy



### ADAPTER LA GESTION DE L'EAU POUR L'AGRICULTURE ET LES ALPAGES

Dans le cadre des groupes de travail avec les agriculteurs réunis en 2021 avec la CASMB (Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc), les enjeux environnementaux (adaptation, séquestration du carbone, partage de l'eau, méthanisation, etc.) ont été pris en compte dans les diagnostics d'exploitations.

Le travail initié par le Grand Annecy avec les agriculteurs vise à les aider à diminuer leur consommation d'eau, un projet de convention est en préparation.



### DÉVELOPPER ET FAIRE CONNAÎTRE LES LIEUX DE NATURE ET DE FRAÎCHEUR EN VILLE

Une **cartographie des îlots de chaleur urbains** a été réalisée dans le cadre du diagnostic du PLUi-HMB. Cette action reste à développer.



### APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

En 2021, le Grand Annecy a poursuivi les travaux sur la vulnérabilité du territoire, en lien avec l'Agence alpine des territoires (AGATE). Son partenaire le Centre régional de la propriété forestière propose de réaliser une étude de vulnérabilité de la forêt. Dans le cadre du PLUi-HMB, l'état des lieux prend en compte les impacts environnementaux. Une **modélisation thermographique** a été réalisée avec des chercheurs de l'école des mines permettant de disposer d'une cartographie des îlots de chaleur pour identifier les espaces à traiter en priorité. Cet outil permettra également de modéliser l'effet d'aménagements urbains sur les températures avant de les réaliser.



### METTRE À JOUR LES POLITIQUES PUBLIQUES DE GESTION DU RISQUE EN INTÉGRANT LE NOUVEAU RÉGIME CLIMATIQUE

La forêt est une ressource contre les risques, elle participe notamment à limiter les éboulements. Le Grand Annecy travaille avec ses partenaires :

- le Parc naturel régional du massif des Bauges, mobilisé pour éviter la disparition de l'épicéa due au stress hydrique, et pour le replanter lorsque la prolifération de champignons conduit à des coupes sèches
- l'Office national des forêts pour un projet de diagnostic de la forêt au regard du risque incendie
- le Centre régional de la propriété forestière sur les parcelles privées.

**Le Grand Annecy intervient aujourd'hui à travers des financements : environ 100 000 € par an sur la forêt.**

Sur le territoire du Grand Annecy, le risque lié aux crues est relativement modéré comparativement au territoire amont de la vallée de Thônes. Le SILA est en charge de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

## AXE 4 ORIENTATION 13

# Assurer la sécurité des biens et des personnes face aux risques naturels renforcés

depuis 2022. Le Grand Annecy fait acte de solidarité via la GEMAPI à l'échelle du bassin versant.

Le Fier a par exemple fait l'objet d'études : celles-ci conduisent à des préconisations de travaux concernant le transport sédimentaire notamment pour réduire le risque au niveau de la Zone Industrielle du Pont de Tasset.

En ce qui concerne le risque hydrique, deux études sont menées sur le lac d'Annecy : une étude quantitative (pilotée par le Grand Annecy) et une étude qualitative (pilotée par le SILA).

En complément, les études sur le volume prélevable sur le Chéran ainsi que sur la Fillière, l'étude de la nappe de Dollay sont en cours.



Le Chéran



# Protéger les écosystèmes fragilisés par les pressions humaines et le changement climatique pour favoriser la séquestration carbone



## MIEUX CONNAÎTRE LES ÉCOSYSTÈMES ET LA BIODIVERSITÉ POUR MIEUX LES PROTÉGER

Au printemps 2021, le Grand Anancy a signé le 1<sup>er</sup> Contrat territorial espaces naturels sensibles (CTENS) du territoire (17 maîtres d'ouvrage concernés dont le Grand Anancy, le Département, certaines communes, des associations et structures publiques ou semi-publiques).

Le Grand Anancy en assure le pilotage et l'animation. Aussi, il a réuni un 1<sup>er</sup> comité technique fin août 2021 pour fédérer les acteurs engagés et les accompagner à la réalisation des 24 fiches actions en 5 ans.

**Le programme opérationnel vise la restauration de continuités écologiques, l'étude et la préservation d'espèces et de milieux patrimoniaux, le maintien des alpages, la labellisation de sites, la création d'un observatoire de la biodiversité, la structuration et le renforcement des actions de sensibilisation, des actions en faveur de la désimperméabilisation et de la végétalisation.**

Le coût global du CTENS s'élève à 5,5 millions d'euros dont 2,4 millions d'euros apportés par le Département (financement par la taxe d'aménagement).

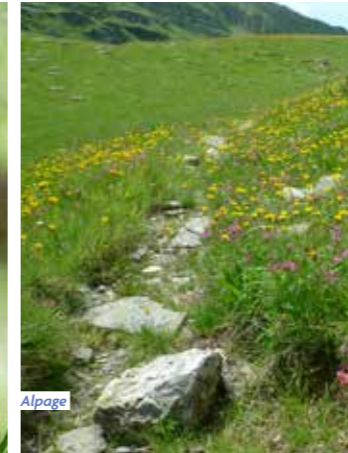


Prairie agricole

Le Grand Anancy a immédiatement initié des actions sous sa maîtrise d'ouvrage, en concertation avec de nombreux partenaires. Ainsi, fin 2022 sont engagés l'élaboration des plans de gestion du Mont Veyrier et du massif du Semnoz et la mise en place de l'Observatoire Intercommunal de Biodiversité.



Chouette de Tengmalm



Alpage



Cerf



Gentiane jaune



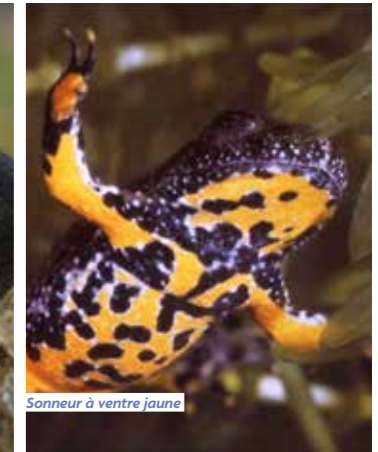
Lucane Cerf Volant



Forêt



Marmotte



Sonneur à ventre jaune



Roselières



Colchique de printemps



Colchique d'automne

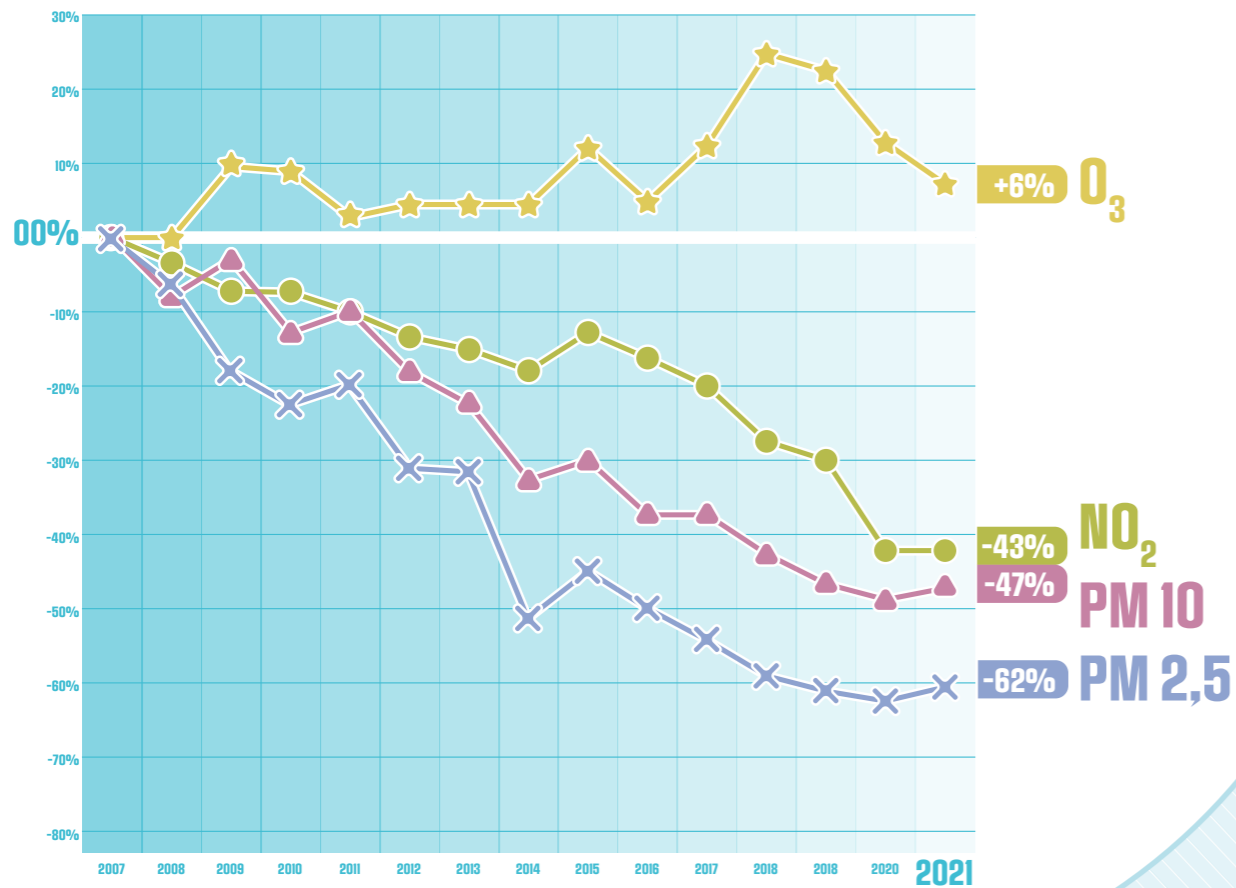


## ÉTABLIR UN PLAN DE SÉQUESTRATION DU CARBONE

L'élaboration d'un plan directeur de la séquestration carbone du Grand Anancy s'appuyant particulièrement sur les ressources forestières, les terres agricoles, les haies et les zones humides du territoire a été engagée avec l'aide de l'agence alpine des territoires (AGATE) qui dispose d'une expertise spécifique en la matière. L'atteinte de l'objectif du PACTE pour le climat demande une très forte attention pour préserver et développer ces puits de carbone naturels.



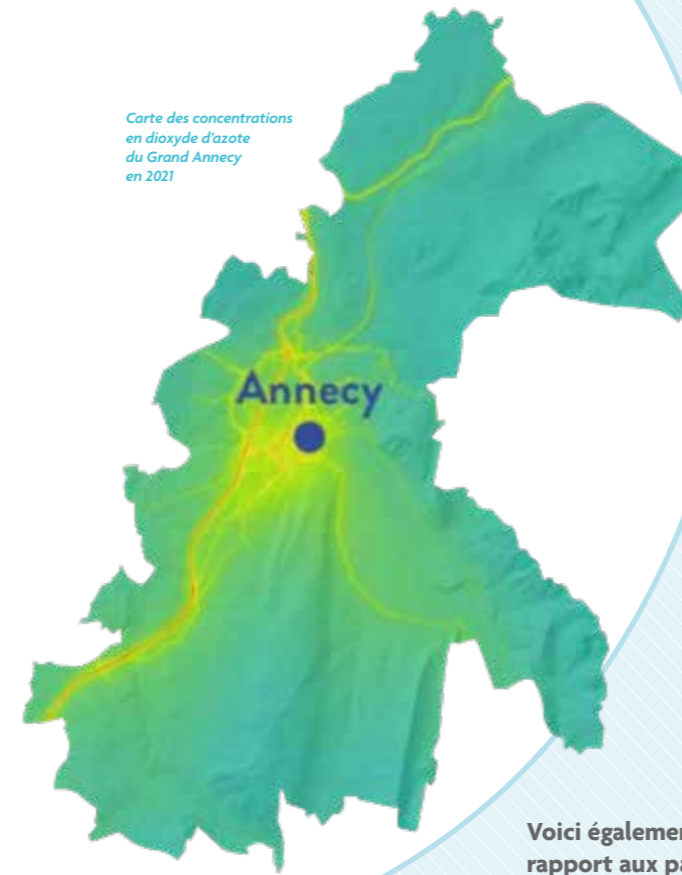
# RETOUR SUR LA QUALITÉ DE L'AIR SUR LE TERRITOIRE EN 2021-2022



## ÉCART DES CONCENTRATIONS MESURÉES PAR RAPPORT À 2007 POUR LA RÉGION AURA (SOURCE ATMO)

Les données disponibles en matière d'évolution de la qualité de l'air sur notre territoire (ATMO AURA, 2021) montrent une tendance à l'amélioration pour les principaux polluants à l'exception de l'ozone.

Carte des concentrations en dioxyde d'azote du Grand Anancy en 2021



## 1 DIOXYDE D'AZOTE SITUATION SANITAIRE

Pour les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), la carte suivante montre la répartition des concentrations et l'impact des axes routiers.

NO<sub>2</sub>  
Valeur recommandée par l'OMS

RÉGION 4 754 300 hab.

HAUTE-SAVOIE 593 200 hab.

- CA du Grand Anancy 165 700 hab.
- PPA Vallée de L'Arve 147 100 hab.
- Agglomérations franco-valdo-genevoise 298 600 hab.

Moyenne annuelle en µg.m<sup>3</sup>



Voici également les cartes présentant l'état du territoire par rapport aux particules fines de type PM10 et à l'ozone (O<sub>3</sub>)

## 2 PARTICULES PM 10 SITUATION SANITAIRE

PM10  
Valeur recommandée par l'OMS

RÉGION 1 909 500 hab.

HAUTE-SAVOIE 186 900 hab.

- CA du grand Anancy 106 200 hab.



Carte des concentrations en particules fines de type PM10 du Grand Anancy en 2021



## 3 OZONE SITUATION SANITAIRE

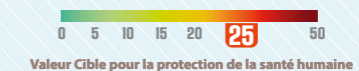
O<sub>3</sub>  
Valeur cible pour la santé

RÉGION 477 200 hab.

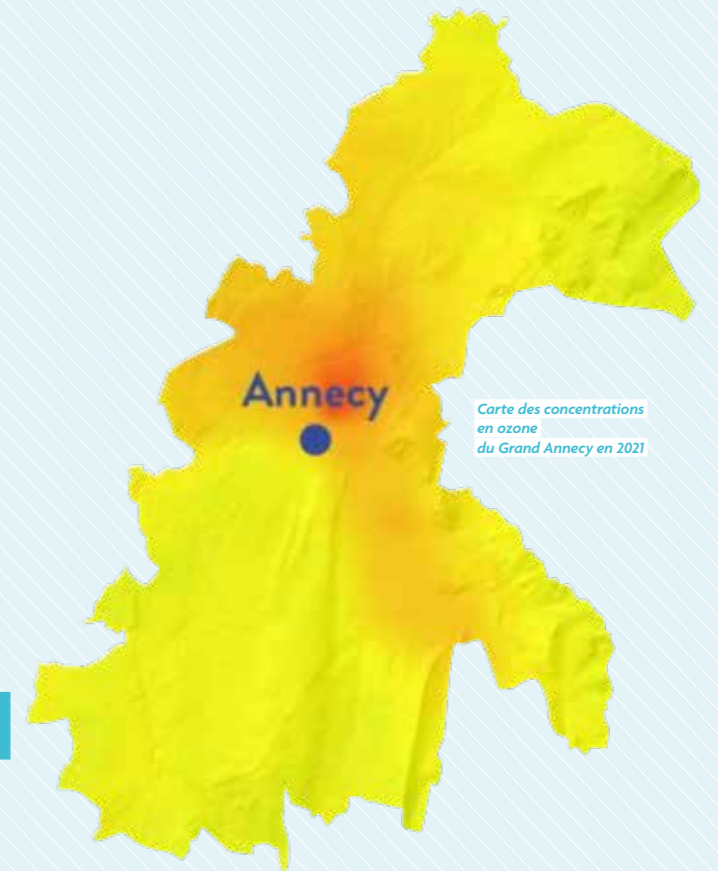
HAUTE-SAVOIE 2 000 hab.

- CA du Grand Anancy 0 hab.
- PPA Vallée de L'Arve 0 hab.
- Agglomérations franco-valdo-genevoise 45 300 hab.

Nombre de jours avec une moyenne sur 8h > 120 µg.m<sup>3</sup> (moyenne sur 3 ans)



Carte des concentrations en ozone du Grand Anancy en 2021





## LES ÉPISODES DE VIGILANCE POLLUTION EN 2021 ET 2022

ATMO enregistre la situation de la qualité de l'air ainsi que les épisodes de pollution pour le territoire Auvergne-Rhône-Alpes :



ATMO : observatoire de la qualité de l'air

Le Grand Anancy est compris dans le secteur zone urbaine des pays de Savoie selon la classification ATMO. En 2021, 7 épisodes de pollutions ont été enregistrés, qui concernaient tous les particules fines (PM 10) :

- 4 épisodes de vigilance jaune (dépassement du seuil d'information) les 22 et 23 février, puis le 5 mars et le 22 décembre.
- 1 épisode de vigilance orange (dépassement du seuil d'alerte 1<sup>er</sup> niveau) le 24 février.
- 2 épisodes de vigilance rouge (dépassement du seuil d'alerte de 2<sup>nd</sup> niveau) les 25 et 26 février.

En 2022, 8 épisodes de pollution aux particules fines (PM10) « vigilance jaune » ont été enregistrés dans le secteur zone urbaine des pays de Savoie par ATMO :

- Du 14 au 15 janvier puis du 15 au 16 janvier
- Du 26 au 27 janvier puis du 27 au 28 janvier
- Du 17 au 18 mars puis du 18 au 19 mars
- Du 21 au 22 mai puis du 22 au 23 mai

Les activités humaines contribuent aux émissions de polluants atmosphériques dans le Grand Anancy comme le montre le graphique ci-contre (données ATMO, 2019).

On y voit l'impact prépondérant du trafic routier sur les émissions d'oxydes d'azote (71 % des émissions du territoire). Concernant les particules fines, le secteur résidentiel est le principal émetteur et est responsable de 71% des émissions de particules de type PM10 et 62% des PM2,5. Depuis plusieurs années, le Grand Anancy s'est saisi de ces enjeux en matière de qualité de l'air et développe des actions en vue de réduire les émissions de polluants des principaux secteurs.

Parmi les principales actions mises en place :

- Le fonds air bois visant à accélérer le renouvellement des dispositifs de chauffage au bois non performants ;
- J'éco-rénove mon logement ;
- Le plan de mobilité, et l'ensemble des actions

développées en matière de mobilité durable : schéma directeur cyclable, renforcement du réseau de transports collectifs et étude pour un transport en commun en site propre intégral, développement des pôles d'échanges multimodaux ;

- Le projet de zone à faibles émissions mobilité dont l'objectif premier est de réduire les émissions de polluants atmosphériques liés au trafic routier ;
- Le contrat de chaleur renouvelable et le fonds air entreprises, visant à réduire les émissions du secteur économique ;
- La charte des chantiers air climat, concernant spécifiquement les émissions de polluants atmosphériques lors des chantiers du territoire ;
- Le projet Sillon'air, en lien avec ATMO AURA, qui consiste en l'installation de capteurs de qualité de l'air fixes et mobiles sur le territoire pour améliorer la connaissance.

Comme montré précédemment, ces actions figurent dans le PACTE et ont avancé en 2021 et 2022.

Principales actions du Grand Anancy selon les différentes sources d'émissions des polluants atmosphériques



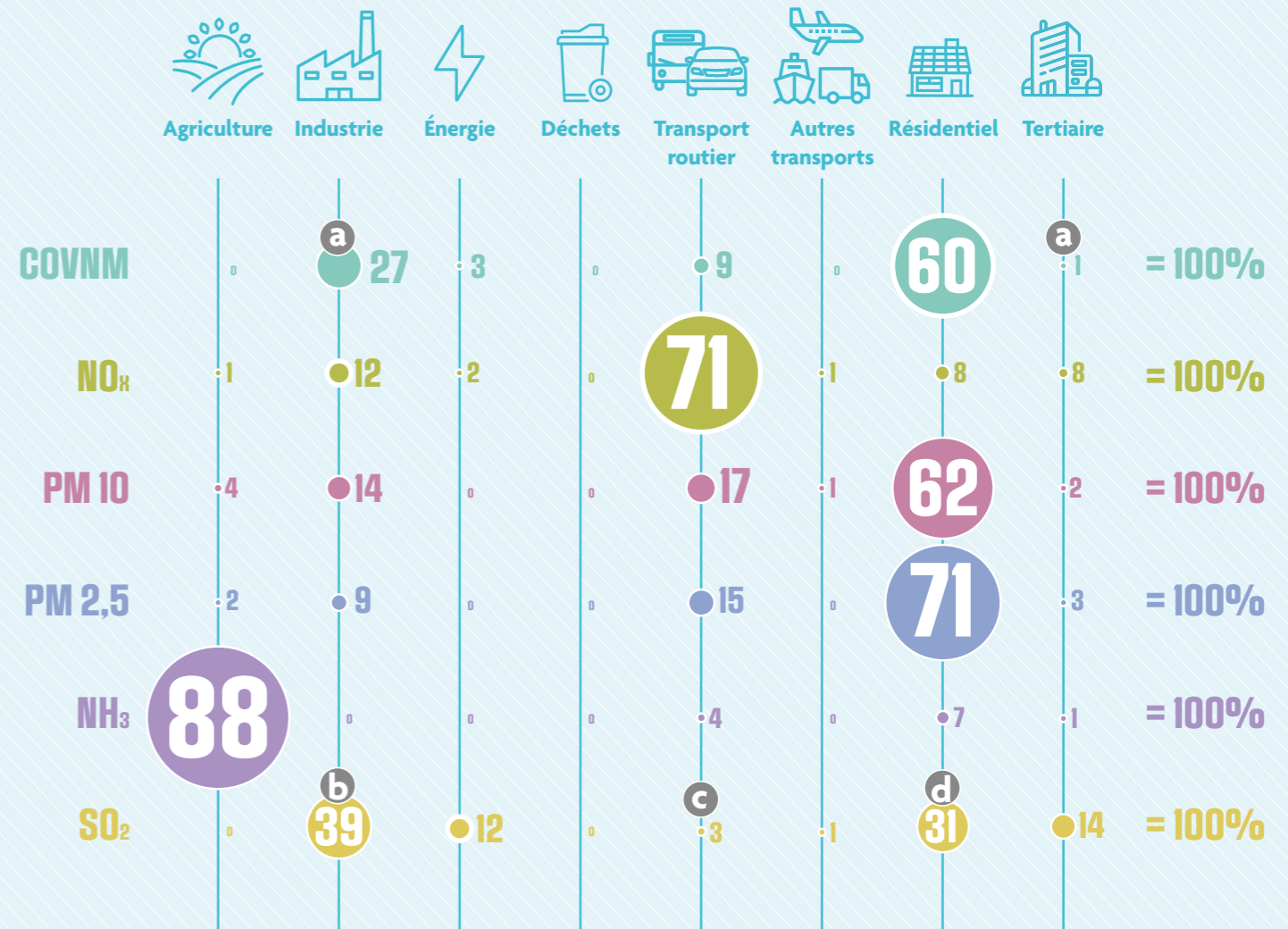
Fonds Air Entreprises



Fonds Air Bois



- c** Actions mobilité :  
Développement du vélo, de transports collectifs.  
Développement des véhicules propres.  
Projet ZFE





# TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'AVANCEMENT DES ACTIONS

TR00002 BIVITÉS 2021/2020  
TR00002 BIVITÉS 2021/2016

AHE	N°	INTITULÉ DE L'ACTION	INDICATEURS DE RÉALISATION 2021-2022
MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS ET LES CITOYENS AUTOUR DU PACTE	1	Engager un grand débat participatif et soutenir financièrement les initiatives du territoire	Lancement de la plateforme Je participe. 2022 : Lancement du Lab'eau, dispositif apprenant impliquant les citoyens dans les problématiques de l'eau sur le territoire
	2	Créer la maison de la transition	En 2022 : 6 manifestations sur le climat, l'air et l'énergie organisées par le Grand Annecy, dont 2 Défis Déclic. 13 manifestations auxquelles le Grand Annecy a contribué 4169 questionnaires recueillis dans le cadre de la Consult'action
	3	Favoriser l'émergence de centrales citoyennes de production d'énergies	Augmentation du nombre de copérateurs associés aux centrales citoyennes : 233 en 2021 251 en 2022 Augmentation de la puissance installée d'ENR par les centrales citoyennes (en Kwc) : 362 en 2021 497 en 2022
	4	Mettre en place des actions de sciences participatives sur le territoire	
	5	Apprendre à nos enfants à vivre et respecter la montagne et le paysage	
	6	Accompagner l'évolution des pratiques des manifestations sur le territoire en faveur de la transition énergétique	
	7	Impliquer les communes dans la réalisation du PACTE	Conseil en énergie : 21 communes accompagnées par le SYANE (2022) 17 communes ont animé une fresque du climat.
	8	Formaliser une politique d'achat et développer les achats durables	30% des marchés > à 40 K€ contenaient une considération environnementale en 2022
	9	Gérer le patrimoine bâti du Grand Annecy en continuant à le rénover et initier les retours d'expérience	Achèvement des travaux de rénovation du bâtiment sis au 6 bis et installation de la DRH Poursuite des travaux à l'EHPAD Villa Romaine Mise en œuvre d'un Plan de sobriété énergétique en 2022 permettant d'économiser 10% d'énergie
	10	Suivre l'évolution de la facture énergétique du territoire	Voir graphique de suivi
	11	Mettre en œuvre le plan de mobilité interne du Grand Annecy	Mise en service de places réservées au covoiturage et de stationnements sécurisés pour les cycles au droit des bâtiments administratifs Introduction du Forfait Mobilité Durable Généralisation du télé-travail
	12	Atteindre les objectifs de la stratégie lumière pour l'éclairage public	Pour les communes dans lesquelles les données ont pu être recueillies : la consommation de l'éclairage public par habitant (kWh/hab.an) a diminué de -18% environ entre 2021 et 2022
	13	Rendre la restauration collective climato compatible	Délibération à l'unanimité en faveur du lancement du Projet Alimentaire Territorial en 2021 - adoption en 2023 2022 : Engagement dans la création d'un espace-test agricole
	14	Renforcer la prise en compte des dimensions Climat-Air-Energie des autorisations d'urbanisme	
	15	Poursuivre l'amélioration du réseau d'eau potable	Evolution de la consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable : 60,7 Kwh/hab en 2021 60 Kwh/hab en 2022 Rendement du réseau supérieur à 80% depuis 2020
	16	Mettre en œuvre les actions du PLPDMA et du CODEC	-4% Baisse de la production de déchets ménagers par habitant (comparé à l'année de référence 2010) : 2021 : -14% 2022 : -18% 96% de recyclage matière, organique et énergie 53% des déchets inertes valorisés

TR00002 BIVITÉS 2021/2020  
TR00002 BIVITÉS 2021/2016

AHE	N°	INTITULÉ DE L'ACTION	INDICATEURS DE RÉALISATION 2021-2022
(suite)	17	Communiquer et sensibiliser	
	18	Mettre en place le centre de ressources et d'expertise pour la transition environnementale des entreprises à Saint-Jorioz	Ouverture de Quai 225 au 1 <sup>er</sup> mars 2022, inauguration le 22 juin 2022
	19 a	Faire du campus universitaire un prototype et une vitrine de notre savoir-faire en matière de développement durable	Label Campus durable pour un territoire durable
	19 B	Contribuer au développement d'une chaire d'économie environnementale	Création en 2021 d'une chaire de l'Economie Environnementale, avec le soutien du Grand Annecy
MAÎTRISER NOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE	20	Ratifier la charte Qualité de l'air avec le BTP 74 et les donneurs d'ordre public	Création de la Charte Chantiers Air Climat en 2021 30 signataires lors de la séance de signature en janvier 2023
	21	Intégrer la thématique climat air énergie dans le PLUIHM Bioclimatique	Délibération à l'unanimité intégrant la dimension bioclimatique dans le PLUI en cours d'élaboration (2021)
	22	Penser autrement les services du quotidien sur tout le territoire et en milieu rural	Programme Petites Villes de demain déployé dans 3 communes du territoire pour renforcer l'offre de services de proximité.
	23	Aménager de nouveaux quartiers avec des prescriptions environnementales fortes pour un urbanisme favorable à la santé	La ZAC Pré-Billy à Pringy (900 logements et tertiaire) vise le label éco-quartier L'opération d'aménagement de la zone artisanale Chez Chamoux à Chavanod intègre une approche bioclimatique
	24	Limiter l'étalement urbain	Un compteur de suivi est en cours de mise en œuvre
	25	Redéfinir et aménager un espace public apaisé, végétalisé et de qualité et garantir la cohérence entre mobilité et politique d'aménagement du territoire	
	26 a	Développer un réseau de transports collectifs attractif et performant pour tous	L'offre de service sur le réseau de transports collectifs a augmenté de 13,2% en 2021. Les recettes commerciales ont enregistré une hausse de 22% en 2021.
	26 B	Engager la réalisation du réseau de transport en commun en site propre de l'agglomération du Grand Annecy	Adoption par le Conseil communautaire des principes de réalisation du futur réseau en 2021 Démarrage des études de faisabilité en 2022
	27	Favoriser les modes actifs	En 2022, le territoire est équipé de 143 km de pistes cyclables, 40 stations de vélo en libre service (VLS), 51 au plus fort de l'été
	28	Soutenir le développement des plans de mobilité des entreprises	En 2022, 21 362 salariés du territoire sont intégrés dans les plans de mobilité des entreprises accompagnés par le Grand Annecy, soit un quart des actifs du territoire
	29	Organiser les livraisons et les flux de marchandises	2% -18% Le Grand Annecy est lauréat du projet ECOMGA (e-commerce) en 2021 et a rejoint le programme national InTerLUD en 2022
	30	Développer le MAAS ou service de mobilité intégré	À venir
	31	Faciliter la mobilité propre des professionnels	À venir
	32	Réduire les déplacements	Projets de tiers lieux sur le territoire pouvant accueillir certaines activités salariées, indépendantes dans les trois communes concernées par le programme Petites villes de demain.
	33	Faire du Grand Annecy un lieu d'expérimentation des nouvelles mobilités basées sur les énergies renouvelables et les technologies numériques ; véhicules autonomes ; électrique ; à hydrogène	Achat de 6 autobus électriques standard en 2021
	34	Accompagner l'évolution des comportements et des pratiques de mobilité en s'appuyant sur la santé	Les communes ont mis en place des initiatives d'auto-stop organisé pour encourager cette pratique.

TE00002 ÉVITÉS 2021/2020  
TE00002 ÉVITÉS 2021/2015

AXE	N°	INTITULÉ DE L'ACTION	INDICATEURS DE RÉALISATION 2021-2022		
MAÎTRISER NOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE (suite)	35	Mettre en place une Zone à Faibles Emissions		Enquête sur la connaissance, l'acceptabilité et les conditions de réussite de la ZFE auprès de 80 professionnels et 500 habitants (2022)	
	36	Massifier la rénovation des logements	-1%	-12%	Montée en charge de la rénovation énergétique de l'habitat avec J'écorénove mon logement : 74 maisons et 290 appartements financés en 2021 58 maisons et 1 613 appartements financés en 2022
	37	Aider au renouvellement des appareils de chauffage non performants et supprimer le fuel pour des chauffages performants ENR			1 230 primes attribuées depuis le lancement du fonds air bois en 2018 1 975 954€ de subventions versées 4 projets accompagnés en 2021-2022 au titre du fonds air entreprises
	38	Intégrer au PLUIHM Bioclimatique (règlement et OAP) un niveau d'exigences environnementales des nouvelles constructions en lien avec la nouvelle réglementation			À venir
	39	Rénover énergétiquement l'éclairage des copropriétés et l'inscrire dans la protection de la biodiversité nocturne			À venir
	40	Massifier la rénovation du tertiaire	-6%	-18%	Embarquements Quai 225, partenariats avec la CCI, petits déjeuners de la transition. Aide à la rénovation énergétique des associations.
	41	Accompagner les industriels et les TPE/PME dans les économies d'énergie et la production d'ENR en lien avec l'économie circulaire			Conférence TEPOS regroupant près de 200 représentants d'entreprises en 2021 à Annecy Mise en place du dispositif d'accompagnements des entreprises : contrat de chaleur renouvelable et appel à projet solaire photovoltaïque
	42 a	Elaborer une charte d'accueil touristique écoresponsable en commençant avec les acteurs du tourisme d'affaires			
	42 B	Devenir une destination touristique durable			Elaboration d'une stratégie tourisme durable (adoption 2023)
	43	Accompagner les campings et les commerces dans la transition			
VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE	44	Développer et structurer la filière bois			La production de chaleur issue de bois énergie sur le territoire s'élève à 181 GWh/an en 2021
	45	Gérer durablement les forêts			14,8% de surface forestière certifiée sur le Grand Annecy en 2022
	46	Intégrer la thématique climat air énergie dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique agricole du Grand Annecy			Poursuite du diagnostic agricole du PLUI-HMB
	47	Produire et distribuer localement des produits alimentaires de qualité			18% de produits biologiques dans la restauration collective en 2022
	48	Favoriser l'écologie industrielle et l'économie circulaire dans les zones d'activités			Soutien à l'association SOLUCIR Projet VADEME pour mieux gérer les déchets issus des projets d'aménagement urbain et de la construction
	49	Réaliser le schéma directeur des énergies du territoire			Adoption du Schéma Directeur des Energie en mars 2022
	50	Développer le solaire photovoltaïque et thermique			Évolution de la production de solaire thermique de 2020 à 2021 : +0,4% ; de 2015 à 2021 : +8% Évolution production photovoltaïque de 2020 à 2021 : 41% ; de 2015 à 2021 : +44% 9,44 Gwh production solaire thermique, 6,69 GWh production photovoltaïque en 2021 Création d'une aide au désamiantage des toitures pour l'installation de panneaux solaires PV.
	51	Dynamiser la production de biogaz sur le territoire			Production 2021 : 22,7 Gwh/an. +9% par rapport à 2020, 12 fois plus qu'en 2015 3 méthaniseurs sur le territoire.
(suite)	52	Développer les réseaux de chaleur et de froid			70% d'énergie renouvelable et de récupération (ENR&R) dans les réseaux de chaleur sur le territoire. 112 850 MWh distribués en 2021 (+11% par rapport à 2020 et +4% par rapport à 2015)
	53	Optimiser la production hydroélectrique			La production hydroélectrique est comprise entre 51 et 57 GWh/an depuis 2019 (3 fois plus qu'en 2015)

TE00002 ÉVITÉS 2021/2020  
TE00002 ÉVITÉS 2021/2015

AXE	N°	INTITULÉ DE L'ACTION	INDICATEURS DE RÉALISATION 2021-2022		
METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	54	Végétaliser : planter des arbres			8 500 arbres plantés en 2021, 11 070 en 2022.
	55	Végétaliser : rendre accessible aux habitants un espace de verdure			À venir
	56	Végétaliser les toitures			À venir
	57	Promouvoir l'écoconception tous azimut dans l'aménagement du territoire			À venir
	58	Prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les projets d'aménagement, y compris les ZAE et le renouvellement urbain			En cours
	59	Désimperméabiliser et végétaliser les sols			4 000m <sup>2</sup> de surface désimperméabilisée au lycée Baudelaire en 2022
	60	Valoriser l'eau de pluie			Nouveau zonage eaux pluviales entré en vigueur en 2021 1 100 avis rendus dans le cadre des demandes d'urbanisme
	61	Gérer la ressource en eau			Organisation des Assises de l'Eau en 2021.
	62	Améliorer les dispositifs de gestion du lac et adapter les usages aux niveaux du lac			Lancement de l'étude évaluation de l'impact du changement climatique sur la quantité des eaux mobilisables dans le Lac d'Annecy et définition des conditions d'exploitation pour l'alimentation en eau potable
	63	Adapter la gestion de l'eau pour l'agriculture et les alpages			Dans le cadre des groupes de travail avec les agriculteurs, les enjeux environnementaux (adaptation, séquestration du carbone, partage de l'eau, méthanisation...) avec la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc ont été pris en compte dans les diagnostics d'exploitations.
	64	Développer et faire connaître les lieux de nature et de fraîcheur en ville			Cartographie des îlots de chaleur urbains réalisée dans le cadre du PLUI-HMB
	65	Approfondir la connaissance de la vulnérabilité du territoire			Poursuite des travaux sur la vulnérabilité du territoire, en lien avec l'Agence alpine des territoires Agate. Dans le cadre du PLUI-HMB, une modélisation est réalisée avec des chercheurs de l'école des mines et devrait permettre de donner un indice de vulnérabilité à l'échelle des bâtiments.
	66	Mettre à jour les politiques publiques de gestion du risque en intégrant le nouveau régime climatique			Le Grand Annecy soutient financièrement des partenaires pour prévenir et limiter les risques sur les ressources naturelles avec des partenaires : le PNR du massif des Bauges (protection de l'épicéa menacé par le stress hydrique), l'Office national des forêts, le Centre Régional de la Propriété Forestière.
	67	Mieux connaître les écosystèmes et la biodiversité pour mieux les protéger			1 <sup>er</sup> Contrat Territorial Espaces Naturels et Sensibles (CTENS) signé en 2021.
	68	Etablir un plan directeur de séquestration carbone			Engagement dans l'élaboration d'un plan directeur de la séquestration carbone en 2022

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS TERRITORIALES DE CO2 0% -15%

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE +15% +46%



TÉLÉCHARGER  
La SYNTHÈSE DU RAPPORT  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR :

[WWW.GRANDANNECY.FR](http://www.grandannecy.fr)

**Grand Anncy**  
**46 avenue des îles**  
**BP 90270**  
**740007 ANNECY CEDEX**

[www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)

